

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
15 DECEMBRE 2022

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Rapports d'activité des
syndicats intercommunaux**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 décembre 2022
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 16 décembre 2022
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 décembre 2022

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINDUESSE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

L'an deux mille vingt deux, le 15 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre deux mille vingt deux, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL

Avaient donné procuration :

Madame AGUINET à Madame HABERT-DUPUIS
Madame BOUTIN à Madame PEUGNET
Madame GOTTI à Madame MACE
Madame LESUEUR à Monsieur LEVEL
Madame MEUNIER à Monsieur VENUS
Madame NASRI à Monsieur JOUSSE
Monsieur LEGUAY à Madame GUYARD
Madame RHONE à Monsieur JEAN-BAPTISTE
Monsieur BENTZ à Monsieur ROUXEL

Secrétaire de séance :

Madame BOGE

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20221215-22-G-19-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

OBJET : RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

RAPPORTEUR : Monsieur MIRABELLI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « *Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.*

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le Conseil Municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

En application de ces dispositions, les rapports pour l'année 2021 des syndicats intercommunaux suivants dont la Ville est membre font l'objet d'une communication au Conseil Municipal :

- Le Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL)
- Le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)
- Le Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP)
- Le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY78)

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte des rapports présentés.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

PREND ACTE des rapports des syndicats intercommunaux.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIARSGL

EAUX USÉES,
BASSINS DE
RÉCUPÉRATION
DES EAUX
PLUVIALES...

2021



M. Arnaud PERICARD
Président

SOMMAIRE

Carte d'identité	4-7
Que s'est-il passé en 2021 ?	8-9
Données budgétaires	10
Données administratives	11

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Par arrêté préfectoral du 9 avril 2008, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL) est en charge du réseau de transport des eaux usées et pluviales collectées par ses communes membres.

En fonction des secteurs, les réseaux du SIARSGL collectent les eaux usées et pluviales sous forme séparative* ou sous forme unitaire**. Les eaux collectées sont ensuite rejetées dans le réseau de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine au niveau du poste Rive Gauche au Pecq, puis traitées par la station du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Aval à Achères.

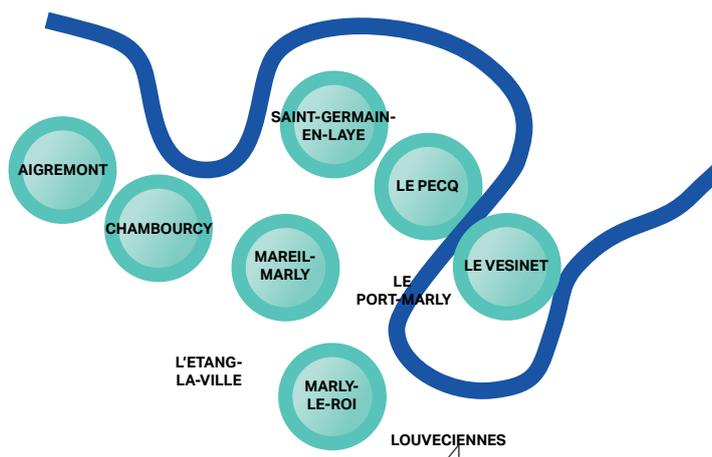
Le 24 janvier 2018, le syndicat a choisi de confier la gestion de son réseau et de ses ouvrages à la société SUEZ, sous forme d'une Délégation de Service Public (DSP), jusqu'au 31 décembre 2024. Le délégataire est donc compétent pour la gestion et l'entretien de :

- l'ensemble des collecteurs*** et galeries figurant à son patrimoine,
- les ouvrages annexes permettant l'acheminement des effluents et figurant également à son patrimoine : postes de relevage, vannes, bassins de stockage, déversoirs d'orage, chambres à sable, etc.;
- la collecte des effluents dans les rues où les communes ne disposent pas d'assainissement propre et où le collecteur du Syndicat est le seul équipement existant.

Le syndicat est chargé de réaliser :

- l'entretien général de son réseau et de ses équipements ;
- tous travaux nécessaires sur le réseau : réhabilitation, restructuration, élargissement, renforcement etc. ;
- toutes études nécessaires à l'accomplissement de ses missions ;
- tous ouvrages destinés à réguler l'écoulement des eaux et à lutter contre les inondations (bassin de stockage, etc.) et notamment la gestion des rus dans leurs parties canalisées.

LE SIARSGL EST COMPOSÉ DE 8 COMMUNES -MEMBRES



*Un réseau séparatif est un réseau d'eaux usées qui collecte séparément les eaux de pluie et les eaux usées domestiques ou industrielles

** Un réseau unitaire est un système de collecte des eaux usées où toutes les eaux (eaux usées et eaux pluviales) transitent par une seule et même canalisation et se mélangent.

***Canalisation ou conduite principale sur laquelle sont raccordées les canalisations secondaires de récupération des eaux usées et pluviales

OUVRAGES

3 postes de relèvement (PR) :

- PR Rive gauche au Pecq (2179 m³/h) ;
- PR Fonderie au Pecq (1604 m³/h) ;
- PR RN13 au Port-Marly (250 m³/h) ;

16 déversoirs d'orage (DO) et trop-plein (TP) ;

10 chambres à sable ;

2 siphons (le Port-Marly, le Pecq) ;

1 bassin d'orage enterré (situé rue Saint-Léger à Saint-Germain-en-Laye) ;

1 vanne de délestage (située au Pecq) ;

1 bassin de stockage restitution de 600 m³ (situé à Port-Marly).

EQUIPEMENTS DE MESURES

9 points de mesures pour l'autosurveillance du réseau :

- DO de la vanne de Normandie au Pecq ;
- DO de la rue des prairies au Pecq ;
- DO à l'angle entre la place Aschaffenburg et la rue du Prieuré à Saint-Germain-en-Laye ;
- TP du PR fonderie au Pecq ;
- TP du PR Rive Gauche au Pecq ;
- TP du bassin de Port-Marly Ru de l'Etang-la-Ville avant confluence avec le ru de Buzot au Pecq ;
- Ru de Marly au Port-Marly ;
- Ru Jean Jaurès au Port-Marly ;
- **2** pluviomètres.

Le SIARSGL dispose depuis 2013 d'un règlement d'assainissement collectif définissant les conditions et modalités de raccordement aux réseaux intercommunaux. Ce document précise :

- les prescriptions techniques concernant la réalisation des ouvrages de raccordement des particuliers et industriels ;
- les obligations réglementaires concernant l'entretien et le contrôle des installations ;
- les frais d'établissement et les redevances applicables ;
- le débit maximum autorisé de 1 L/s/ha pour les rejets d'eaux pluviales au réseau ;
- les relations entre l'exploitant et les abonnés du service.

Le linéaire du réseau du **SIARSGL** se décompose de la manière suivante

15 277 ml
en unitaire

12 551 ml
en eaux usées (dont 361 ml de canalisation de refoulement)

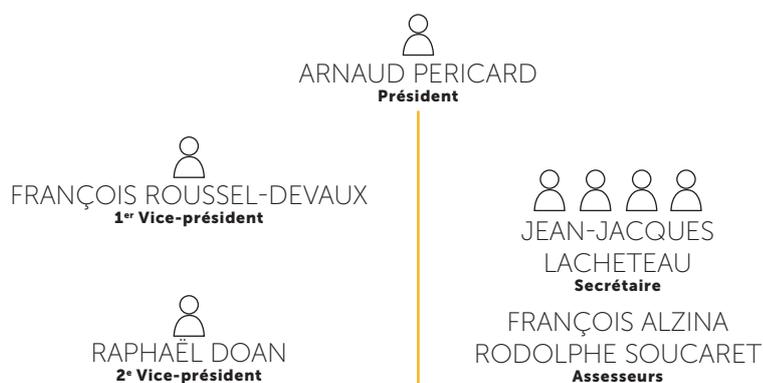
11 884 ml
en eaux pluviales (dont le ru de Buzot, le ru de l'Etang et le ru de Marly) .

Soit un **TOTAL**
de **40 073** mètres linéaires

Le règlement d'assainissement permet **d'améliorer la qualité du service public** en apportant une meilleure lisibilité des règles applicables à chaque usager.

CARTE D'IDENTITÉ

LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL



32 NOMBRE
TOTAL D'ÉLUS
dont 16 TITULAIRES

DES MOYENS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES MUTUALISÉS

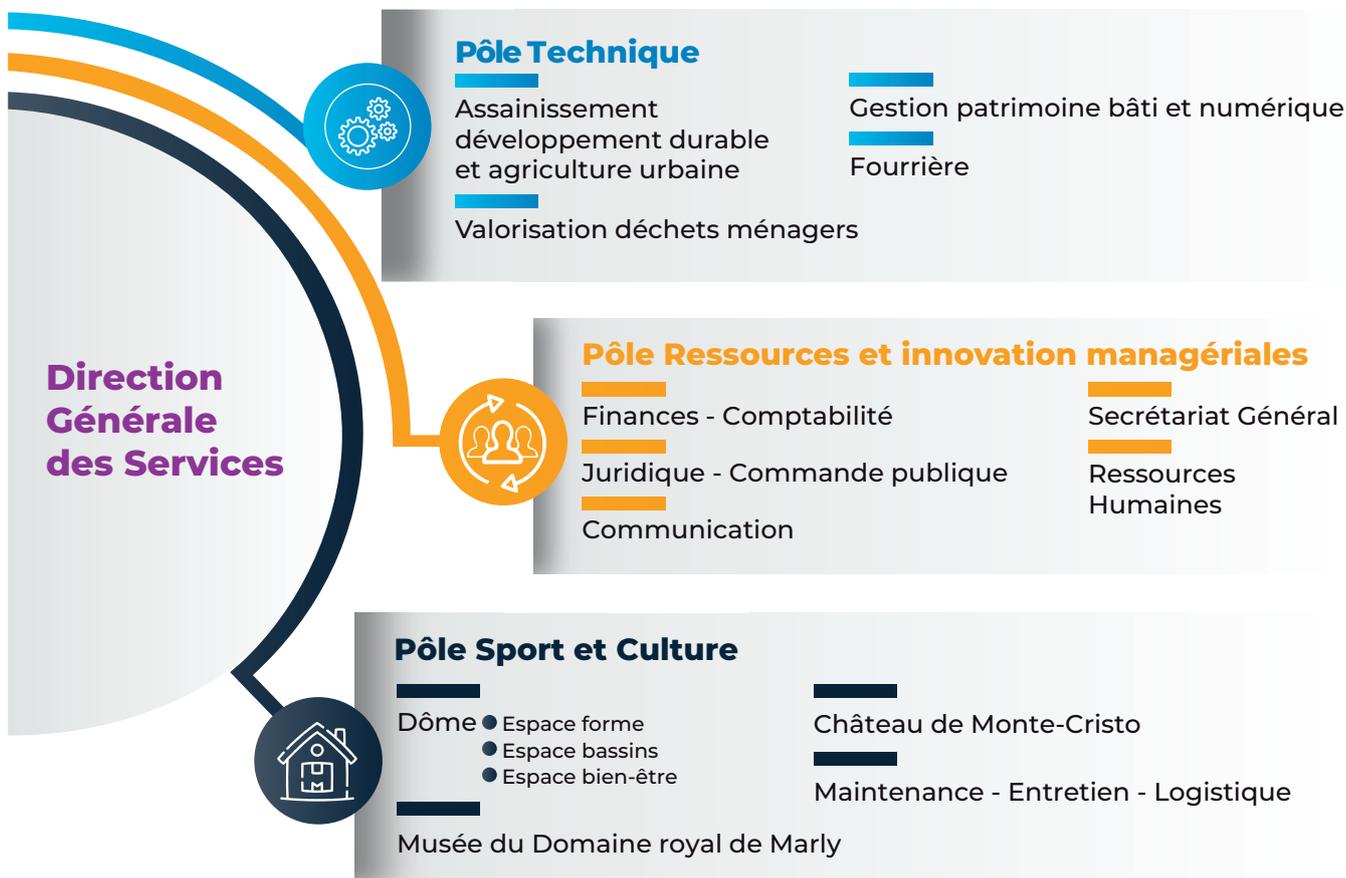
- Depuis le 1^{er} janvier 2014, la mutualisation de moyens a été mise en place entre 6 syndicats intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain :
- Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL),
- Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM),
- Syndicat intercommunal Valoseine (destruction des résidus urbains, centre de tri),

Depuis 2016, les syndicats intercommunaux du château de Monte Cristo et du Musée du Domaine Royal de Marly ont intégré cette mutualisation.

La participation 2021 de SIA aux frais généraux des services mutualisés et à leur masse salariale représente un montant total de
179 640,69 €
(frais généraux : 41 812,74 €
+ masse salariale : 137 827,95 €)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DE YVELINES

Des services mutualisés répartis en 3 pôles



70 agents dont 40 % travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

FAITS MARQUANTS

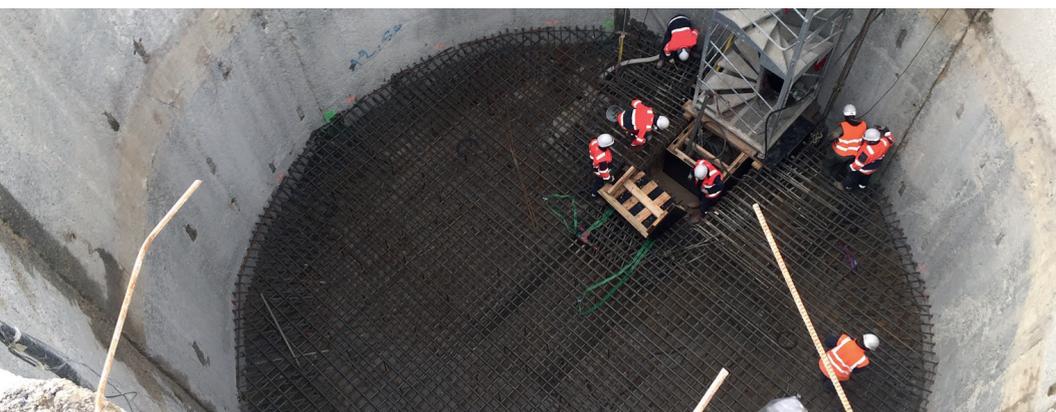
- Conclusion d'une convention de délégation des compétences assainissement et gestion des eaux pluviales avec la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine pour une durée de 3 ans.
- Déploiement du dispositif City Watch pour la détection du génome viral du Covid-19 dans le réseau du SIARSGL.
- Mise en service du bassin de stockage des eaux usées d'un volume de 600 m³ au Port-Marly.
- Travaux du bassin de stockage et restitution Corbière au Pecq (travaux engagés fin 2020).
- Finalisation de l'étude concernant la réhabilitation du poste de refoulement Fonderies.
- Lancement de l'étude concernant les nuisances olfactives sur le réseau du SIARSGL et de l'ex-SIABS.
- Lancement du diagnostic permanent du système d'assainissement du SIARSGL : définition des enjeux, indicateurs clés et objectifs à atteindre.
- Poursuite de l'étude expérimentale des jardins assainissement flottants.

ACTIONS RÉALISÉES PAR LE DÉLÉGATAIRE SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

- Rive Gauche : renouvellement partiel de la pompe 3.
- Rive Gauche : commande de la vanne coté Seine (installation en 2022).
- Fonderie : renouvellement partiel de la pompe 1.
- Curage des bâches de relevage des postes qui a généré 41.05 tonnes de déchets sableux et graisseux.
- Activation du plan de gestion de crue (29 décembre 2021 au 25 février 2021).

SUR LE RÉSEAU

- Réalisation de la visite annuelle du réseau.
- Curage préventif de 2209 ml de canalisations.
- Inspection télévisée de 796 mètres de canalisation.





- Pompage de 9 chambres à sables dont la plupart à fréquence semestrielle.
- Extraction de 167 tonnes de sable en provenance des chambres à sable et du curage des réseaux.
- Réalisation de 128 enquêtes de conformité dans le cadre de ventes, dont 53 au total ont mis en évidence des raccordements non conformes.
- 1 reprise de branchement.
- Maintenance et exploitation des points d'autosurveillance réglementaires.
- Transmission mensuelle des données d'autosurveillance au format SANDRE pour les services de l'Etat et le SIAAP.
- Création de 3 branchements assainissement neufs.
- Suivi de l'avancement des projets d'aménagements immobiliers vis-à-vis des aspects assainissement.

BILAN DES DÉVERSEMENTS

La pluviométrie enregistrée de 598,5 mm en 2021, est légèrement supérieure à celle de 2020 (534.5 mm). Le mois de janvier a été assez pluvieux. Avec les fortes pluviométries de fin d'année 2020 ceci a contribué à l'épisode de crue observé en début d'année.

Le bilan des volumes déversés par le système toutes situations confondues représente environ 15.9 % des volumes transitant, répartis de la manière suivante :

- 46 440 m³ par temps sec, soit 0.70 % des volumes transitant, dont 44 490 m³ suite à des situations inhabituelles, soit 0.67 % des volumes transitant
- 1 005 754 m³ par temps de pluie soit 15.2 % des volumes transitant dont 254 801 m³ suite à des situations inhabituelles soit 3.8 % des volumes transités.

En soustrayant les situations inhabituelles, le bilan des volumes déversés par le système représente 11.4% des volumes transitant.

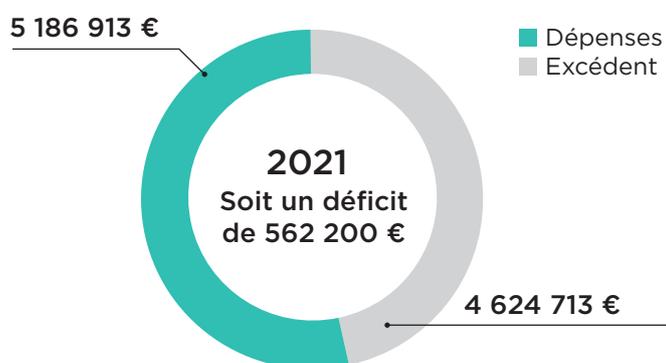
Le volume total pompé au droit du PR Rive Gauche (exutoire du système) est de 5 573 533 m³.

Le volume total transité dans le système est de 6 625 728 m³.

DONNÉES BUDGÉTAIRES

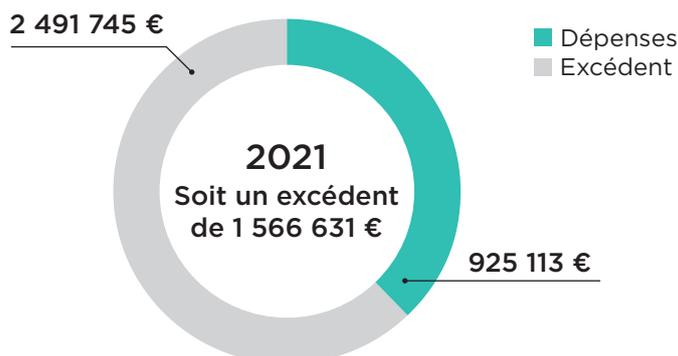
INVESTISSEMENT

L'avancement des travaux du bassin Corbière (4 503 k€) et du bassin Port-Marly (226 k€ sur un total de 2,5 M€ HT de l'opération) représente près de 90% des charges d'investissement en 2021. Les autres charges concernent le remboursement en Capital (99,2 k€) et des frais d'études (Aquatiris pour les logements flottants) pour 200,6 k€. Les recettes sont principalement les résultats reportés (2 496 k€) qui pèsent pour 54% de la section, et l'affectation du résultat de la section de fonctionnement (1 000 k€).



FONCTIONNEMENT

Les amortissements sont la part la plus importante des dépenses pour 358,8 k€, soit 39% du total. Les charges à caractère général représentent quant à elles 25 % du total pour 233,3 k€, avec pour principal poste de dépense la redevance de la DSP pour 72,7 k€. Les charges de personnel représentent 20% du total : il s'agit des services ressources Unilys et d'un ingénieur assainissement. Le syndicat équilibre ses dépenses avec les recettes suivantes : des résultats reportés pour 536,6 k€, une reprise de provision d'un contentieux passé pour 500 k€, et des recettes propres pour 1 443 k€ (PFAC, redevance eaux usées et participation de l'agglomération soit 244 k€).



Le coût unitaire 2021 du m³ est de

0,19 €

à partir du 1^{er} juillet 2021.

La participation de la Communauté d'Agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS) est de

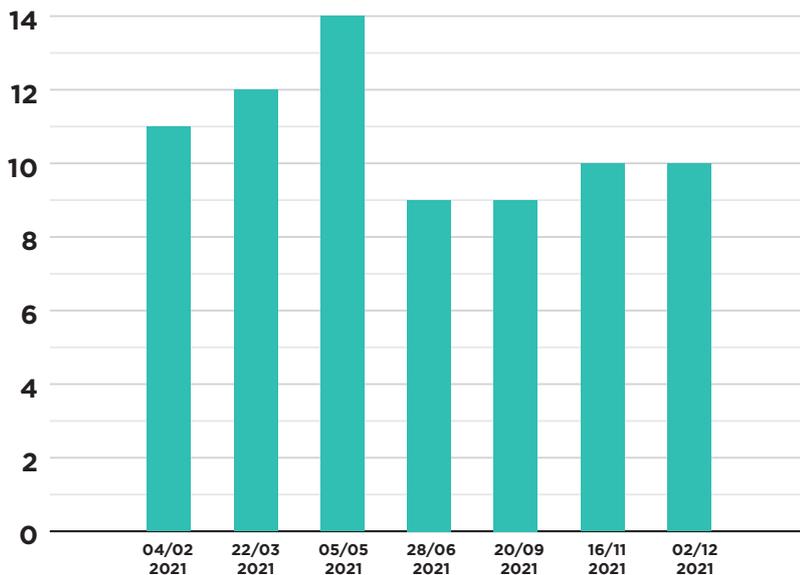
376,9 k€.

Elle s'élève à

4,23 €/habitant.

DONNÉES ADMINISTRATIVES

Nb présents par comite SIA



7 Nombres de comités

32 Nombre de délibérations

4 Nombre de décisions

1 Nombre d'arrêtés

DONNÉES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE



DOSSIERS JURIDIQUES

- Nombre de dossiers juridiques complexes ouverts : 5
- Nombre de dossiers juridiques complexes clos : 2



COMMANDE PUBLIQUE

- Nombre de procédures commande publique : 3
- Nombre d'avenants marchés publics : 2
- Nombre d'avenants DSP : 2



DOSSIERS TRANSVERSAUX (UNILYS)

- Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys ouverts : 12
- Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys clos : 8



DOSSIERS MARQUANTS

- Refonte de la convention de prestations non économiques Unilys
- Encadrement juridique et commande publique du projet City Watch de surveillance de la Covid-19 dans les eaux



Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87



SIA
*Syndicat Intercommunal
d'Assainissement de la Région
de Saint-Germain-en-Laye*

RAPPORT D'ACTIVITÉ SIVOM

FOURRIÈRE
VIGNES
SDIS
CSAPA

2021



SOMMAIRE

Carte d'identité	3-7
Que s'est-il passé en 2021 ?	8-12
Données budgétaires	13
Données administratives	14-15

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

Le Syndicat Intercommunal à vocations multiples (SIVOM) est un syndicat dit "à la carte", composé de quatre sections : la section Fourrière (automobile et animale), la section Gestion des Vignes, la section SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et la section CSAPA (centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie).

LA FOURRIERE

[40 COMMUNES ET 1 EPCI ADHÉRENT À CETTE SECTION]

Située à Poissy (78300), elle assure le gardiennage des véhicules faisant l'objet d'une réquisition d'enlèvement ordonnée par les services de polices ou d'une donation des particuliers. Les véhicules sont remorqués par une entreprise de dépannage (Berger jusqu'au 30 août puis Auto-Dépannage Val de Seine), couvrant l'ensemble des communes adhérentes. Elle compte 275 places de stationnement réparties selon deux critères : véhicules destinés à la revente par les domaines et les véhicules destinés à la destruction. Ces critères sont attribués par le "SI Fourrière".

La fourrière accueille également les animaux récupérés par les forces de l'ordre et déposés sur place. Une convention d'objectifs a été signée avec la Société Protectrice des Animaux (SPA) qui s'engage à mettre en œuvre l'ensemble des moyens du refuge de Plaisir en vue d'accueillir et de faire adopter les animaux en provenance de la fourrière.

LES VIGNES

[2 COMMUNES MEMBRES]

Les communes de Saint-Germain-en-Laye et du Pecq adhèrent à la section « Gestion des Vignes » et participent, à parts égales, à son fonctionnement. Cette carte du SIVOM a pour compétence l'exploitation de 2 000 pieds de vigne de pinot noir sur une superficie de 1500 m². Elle est située sous la terrasse du Château de Saint-Germain-en-Laye et sur le rond-point Charles de Gaulle à Fourqueux

Le vin produit est appelé *Vin des Grottes* et celui de Fourqueux *"Les bulles de Fourqueux"*. L'échéancier des soins d'entretien de la vigne et la vinification sont confiés à la société Hédonia.20, tandis que les traitements et l'entretien sont pris en charge par le personnel des espaces verts de chacune des communes-membres.

LE CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PRÉVENTION EN ADDICTOLOGIE (CSAPA)

[16 COMMUNES ET 1 EPCI ADHÉRENT À CETTE SECTION]

Depuis 1988, le SIVOM participe financièrement au coût salarial d'un poste de secrétaire médical.



40 COMMUNES

+ 1 EPCI

SIVOM MAISONS-MESNIL
composé des communes de
MAISONS-LAFFITTE et
LE-MESNIL-LE-ROI

Le CSAPA est une structure médico-sociale qui s'adresse :

- aux personnes en difficulté avec leur consommation de substances psychoactives ;
- aux personnes souffrant d'addiction(s) sans substance (jeux de hasard, internet, jeux d'argent, jeux vidéo, etc.).

Ses missions sont définies par le Décret n°2007-877 du 14 mai 2007 et comprennent :

- l'accueil, l'information, l'évacuation médicale, psychologique et sociale ainsi que l'orientation de la personne ou de son entourage ;
- la réduction des risques associés à la consommation de substances psychoactives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative, qui comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

LE SERVICE DÉPARTEMENTAL DE SECOURS ET D'INCENDIE (SDIS)

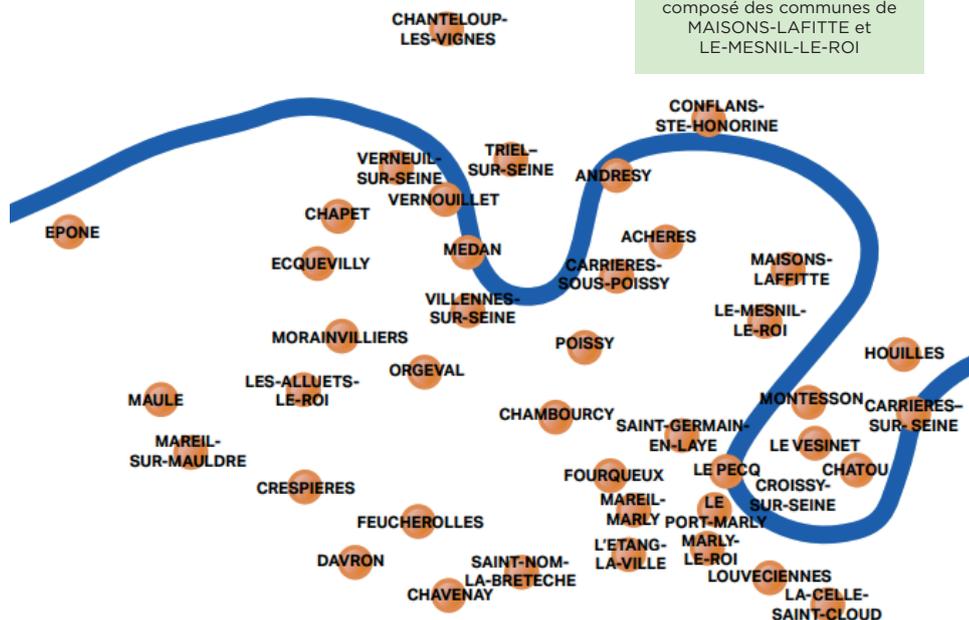
[11 COMMUNES MEMBRES DU SIVOM ADHÉRENT À LA SECTION CENTRE DE SECOURS]

Depuis le transfert des pompiers du SIVOM au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines, le SIVOM n'a plus en charge que le financement du 13^e mois des sapeurs-pompiers et le paiement de la participation des communes au SDIS 78.

LES COMMUNES-MEMBRES

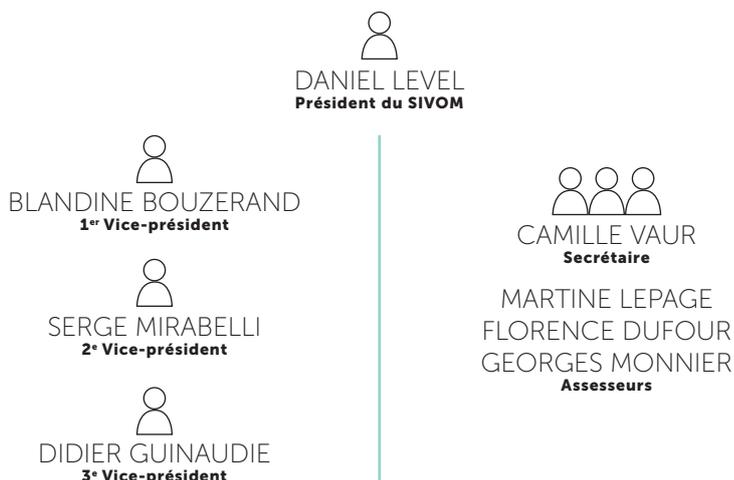
**40 communes
+ 1 SIVOM**

SIVOM MAISONS-MESNIL
composé des communes de
MAISONS-LAFITTE et
LE-MESNIL-LE-ROI



CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 21 juillet 2020 :



166 NOMBRE
TOTAL D'ÉLUS

83 TITULAIRES
83 SUPPLÉANTS

DES MOYENS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS MUTUALISÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la mutualisation de moyens a été mise en place entre 6 syndicats intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain :

- Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL),
- Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM),
- Syndicat intercommunal Valoiseine (destruction des résidus urbains, centre de tri),

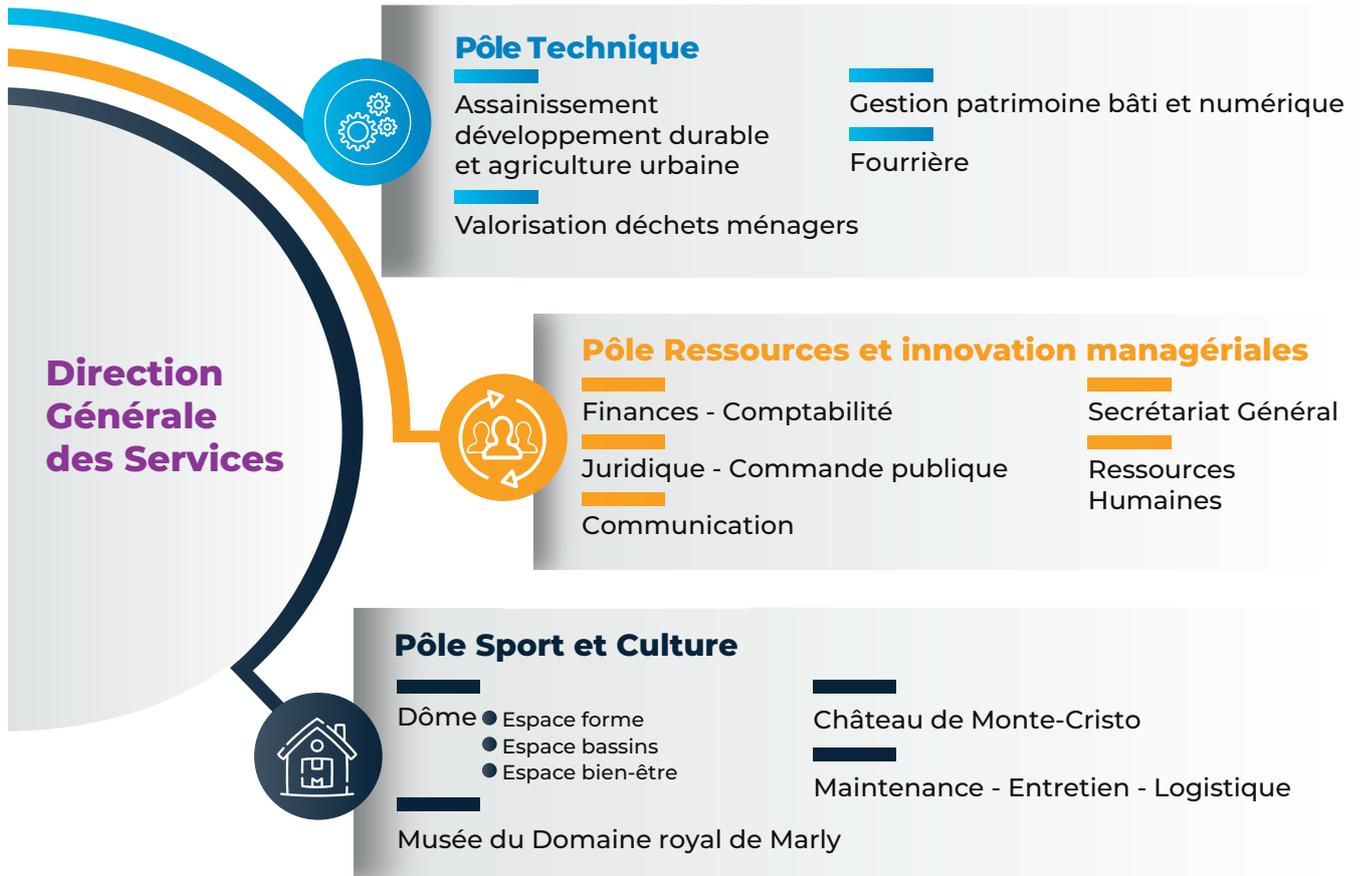
Depuis 2016, les syndicats intercommunaux du château de Monte Cristo et du Musée Domaine Royale Marly ont intégré cette mutualisation.

La participation 2021 de SIVOM aux frais généraux des services mutualisés et à leur masse salariale représente un montant total de

148 203,60 €
(frais généraux : 34 495,52 €
+ masse salariale : 113 708,08 €)

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DE YVELINES

Des services mutualisés répartis en 3 pôles



70 agents dont 40 % travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

LA FOURRIERE INTERCOMMUNALE

1/ L'ANNÉE 2021 AU QUOTIDIEN

LES VÉHICULES EN 2021 :

- **1609 véhicules 4 roues** sont entrés en fourrière, contre 1472 en 2020, *soit une augmentation de 9 %*. Sur ces 1609 véhicules, 715 véhicules ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 44 %.
- **93 véhicules 2 roues** sont entrés en fourrière, contre 101 en 2020, *soit une diminution de 7,9 %*. Sur ces 93 véhicules 2 roues, 16 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 17,20 %.

LES ANIMAUX EN 2021 :

- **135 chiens sont entrés à la fourrière**, contre 148 en 2020, soit une diminution de 8,78 %. Sur ces 135 chiens : 79 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 58 %.

- 45 ont été pris en charge par la SPA, soit un taux de 33 %.

- Un a été euthanasié et 10 déjà décédés à leur arrivée.

- **230 chats sont entrés à la fourrière**, contre 253 en 2020, soit une diminution de 9 %.

Sur ces 230 chats : 14 ont été restitués à leur propriétaire, soit un taux de restitution de 6 %.

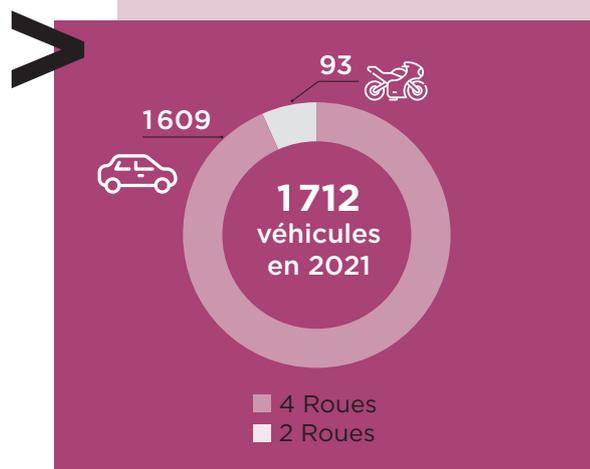
- 139 ont été pris en charge par la SPA, soit un taux de 60 %.

- Aucune euthanasie. 77 Chats sont arrivés décédés.

- **14 « autres » animaux (NAC)**, contre 26 en 2020, 5 ont été pris en charge par la SPA, 9 sont arrivés décédés.

FAITS MARQUANTS

- Le mois d'avril a été marqué par l'installation de la structure provisoire au 4 rue Guy Crescent (Poissy) avant l'emménagement définitif vers la nouvelle structure (31 route des Quarante Sous - Poissy). Cette installation ne pouvant recevoir que le parc automobile, les animaux ont été transférés aux refuges d'Orgeval et Plaisirs.
- **30 août** : nouvelle convention pour le remorquage des véhicules avec l'entreprise AVS.
- **22 octobre** : notification de l'agrément préfectorale de gardien de fourrière automobile.





- **8 novembre** : ouverture de la nouvelle fourrière au public.
- **23 novembre** : vote du nom pour la nouvelle structure : « éco-fourrière des Quarante Sous »
- **13 décembre** : accueil des animaux à la nouvelle structure.
- **14 décembre** : officialisation de la cession du foncier de l'ancienne fourrière du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiples au Paris Saint-Germain.

OBJECTIFS 2022

Recherche de nouveaux partenariats avec :

- Des associations pour les animaux.
- Des vétérinaires.

Création et mise en place d'une nouvelle identité (nouveau nom, nouveau logo, nouvelle signalétique).

LA SECTION « VIGNES »

L'été 2021 a été très humide avec des pointes de chaleur propices aux maladies sur l'ensemble du vignoble français. Après quelques gelées tardives, la météo locale a été globalement pluvieuse avec quelques passages ensoleillés, ce qui a causé des attaques massives de mildiou sur les vignobles français et en particulier sur le vignoble francilien. L'impact sur le vin des grottes a été dévastateur car l'ensemble de la parcelle a été atteinte par la maladie. De même pour celle du rond-point Charles de Gaulle à Fourqueux.

Jean-Claude Blanc, directeur exécutif adjoint du PSG et Serge Mirabelli, 2^e vice-président du SIVOM ont signé l'acte de vente de la parcelle de l'ancienne fourrière, en présence de Maître ANNE-HÉLÈNE GARNIER, de Maître Vincent HUSTACHE, de Maître JEROME BRICCA NOTAIRE et de PHILIPPE LE BEULZE directeur général d'UNILYS - Syndicats Intercommunaux Boucles des Yvelines.



FAITS MARQUANTS

VIGNES DU ROND-POINT CHARLES DE GAULLE À FOURQUEUX

En 2021, les vignes du rond-point Charles de Gaulle à Fourqueux exploitées maintenant par le SIVOM a donné une micro-cuvée (moins de 25 litres) d'un vin Sauvignon et Cabernet-Sauvignon à teneur en alcool moyenne (13,5 °). Les pieds de vigne étaient tous chargés en grappe mais le mildiou a détruit 70 % du raisin.

La micro cuvée du rond-point Charles de Gaulle 2020 a été mise en bouteilles de 50 cl. Seul une quarantaine de bouteilles ont été produites.

En revanche, la cuvée 2019 du rond-point Charles de Gaulle de Fourqueux a permis à travers une cuvée expérimentale en méthode traditionnelle (pétillant) de produire une centaine de bouteilles d'un vin effervescent rosée qui a surpris par sa qualité et son originalité. Le mélange Sauvignon et Cabernet Sauvignon pour la cuvée de la vigne du rond-point Charles de Gaulles avec un taux d'alcool de 12 % a été une réussite.

VIN DES GROTTES (TERRASSE DU CHÂTEAU DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE)

Pour le vin des grottes, la taille a été réalisée fin février en amont des premières chaleurs du mois de mars. La charge de raisin sur les pieds était normale et n'a pas été impactée par les gelées tardives. L'évènement dimensionnant pour la récolte 2021 a été l'attaque spectaculaire du mildiou détrui-

sant en 15 jours toutes les grappes. Le feuillage de la vigne avait même un aspect d'automne début août. Les traitements bio irréguliers réalisés et les averses de pluie régulières n'ont pas suffi à contrer la maladie. Ces traitements ne sont que préventifs et n'arrivent pas à enrayer un début d'attaque de mildiou.

L'enherbement difficilement maîtrisable par les pluies a été également un facteur aggravant. Par ailleurs, l'utilisation de la débrousailleuse autour des pieds a rogné l'écorce fragilisant la plante, ce qui a augmenté sa sensibilité aux maladies. Sur la parcelle des Grottes, aucune grappe n'a été cueilli en 2021.

LA SECTION « SDIS »

En 2021, le paiement des cotisations des villes membres de la section « SDIS » se fait toujours via le SIVOM. Le montant de ces cotisations pour cette année s'élève à 3 363 469,49 €. Conformément aux termes des conventions de transfert avec le département, la charge financière du 13ème mois des sapeurs-pompiers professionnels présents au moment du transfert reste à la charge du SIVOM, tant qu'ils restent employés du SDIS des Yvelines. Cette charge évolue d'année en année, au fur et à mesure des départs à la retraite. Certaines années, le peu de départ ne suffit pas à compenser l'augmentation du salaire des pompiers en fin de carrière. En 2021, le coût pour le SIVOM a été de 64 362,14 €.

LE NOMBRE D'INTERVENTION

6 787 interventions ont eu lieu sur les communes qui dépendent du SIVOM. Le détail des interventions par commune et par nature (Secours aux Personnes/SAP, Divers/DIV, incendie/INC, Risques Technologiques/RT, Accidents de la voie publique/AVP) est présenté ci-dessous :

	AVP	DIV	INC	RT	SAP
AIGREMONT	26	2	3	1	59
CHAMBOURCY	42	23	22	5	336
CHAVENAY	9	5	6	1	65
FEUCHEROLLES	23	7	9	0	140
LE PECQ	41	44	31	13	751
LE PORT MARLY	11	16	23	5	308
L'ETANG LA VILLE	11	12	9	0	202
MAREIL MARLY	31	42	31	13	817
ST GERMAIN EN LAYE	161	161	134	43	2843
ST NOM LA BRETECHE	22	19	9	2	198



Pour la cuvée 2021 du vin des grottes,

180 bouteilles

ont été produites d'un vin assez tannique (une concentration de jus dans chaque grappe faible).

LES DONNÉES GLOBALES DE FRÉQUENTATION CSAPA

FILE ACTIVE TOTALE CSAPA dont CJC	2020	2021
Patients	792	652
Entourage/parents	11	17
Total	803	669

En 2021, la file active totale de **669 usagers** l'activité est en diminution.

LA CONSULTATION JEUNES CONSOMMATEURS (CJC)

Le dispositif Consultation Jeunes Consommateurs s'est mis en place en 2003 sur St Germain en Laye. Il a pour mission d'intervenir précocement dans le comportement addictif, auprès d'une tranche d'âge à risque (15/25 ans).

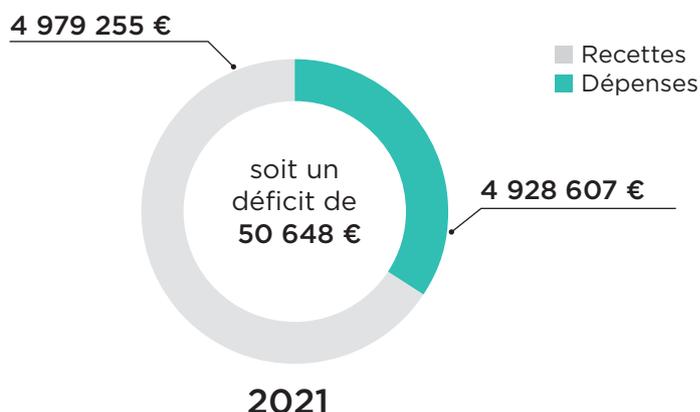
Le dispositif au fil des années s'est adapté aux besoins de la clinique, en prenant en compte l'entourage des jeunes, en accueillant des jeunes ayant de multiples consommations (écran, jeux vidéo...).

	2020	2021
Nombre de jeunes	90	73
Nombre d'entourage	3	2
TOTAL	93	75

Le nombre de jeunes accueillis en 2021 a diminué.

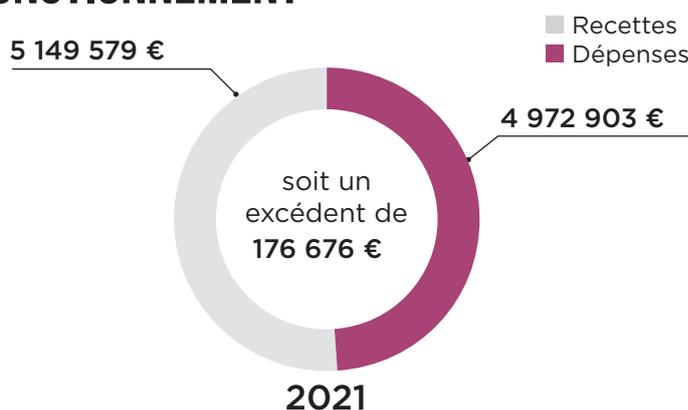
DONNÉES BUDGÉTAIRES

INVESTISSEMENT



En **investissement**, les principales dépenses concernent l'avancement des travaux de la nouvelle fourrière, dont l'achat du terrain pour 933 k€. Une partie des travaux est financée par la Ville de Poissy, le reste à charge pour le syndicat est évalué à 800 k€ et est couvert par la vente du terrain de l'ancienne fourrière au Paris Saint Germain.

FONCTIONNEMENT



En **fonctionnement**, le section Centre de Secours pèse fortement sur les charges du syndicat. Il s'agit de financer la contribution des communes au SDIS 78, contribution calculée chaque année et pour laquelle le SIVOM fait simple « boîte aux lettres ». Les réalisations de la fourrière sont en forte hausse (+136%) par rapport à 2020 pour atteindre 1542 k€, principalement du fait d'écritures comptables sur la vente du terrain de l'ancienne fourrière (schéma validé avec le Trésor Public) et à différents surcoûts liés aux 2 déménagements (installation dans la fourrière provisoire entre mars et novembre et déménagement définitif en novembre).

PARTICIPATION DES COMMUNES SELON LES SECTIONS :

Section Fourrière =
0,65 € habitant

Section Vignes =
13 500 € commune

Section CSAPA =
0,18 € habitant

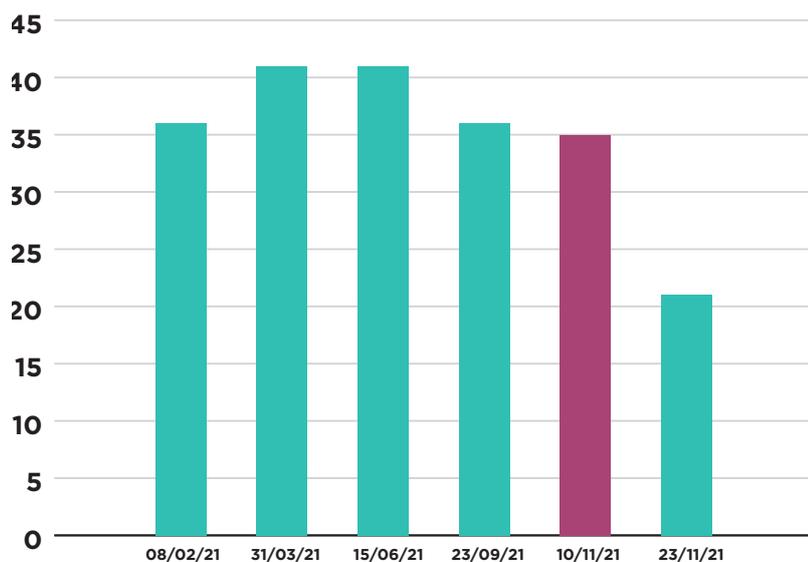
Section Centre de Secours =
34,95 € habitant

DONNÉES ADMINISTRATIVES

COMITÉS / ACTES ADMINISTRATIFS

Nombre de comités	5
Nombre de délibérations	42
Nombre de décisions	17
Nombre d'arrêtés	14

Nb présents par comité SIVOM



DONNÉES JURIDIQUES COMMANDE PUBLIQUE

DOSSIERS JURIDIQUES

Nombre de dossiers juridiques complexes ouverts : **13**

Nombre de dossiers juridiques complexes clos : **4**

Nombre de nouveaux dossiers contentieux ouverts : **2**

DOSSIERS COMMANDE PUBLIQUE

Nombre de procédures commande publique : **20**

Nombre d'avenants marchés publics : **6**

DOSSIERS TRANSVERSAUX (UNILYS)

Nombre de dossiers juridiques transversaux
Unilys ouverts : **12**

Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys clos : **8**

DOSSIERS MARQUANTS

- ,Refonte de la convention de prestations non économiques
Unilys

- Déménagement de l'Éco-fourrière : vente de parcelle,
acquisition de parcelle, occupation de parcelle, procédure
d'agrément de gardien de fourrière, complexités juridiques
de fin de chantier.



Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87



RAPPORT D'ACTIVITÉ SICGP

2021



M. Arnaud PERICARD
Président

SOMMAIRE

Carte d'identité	4
Que s'est-il passé en 2021 ?	7-12
Données budgétaires	13
Données administratives	15

CARTE D'IDENTITÉ

VOCATION DU SYNDICAT

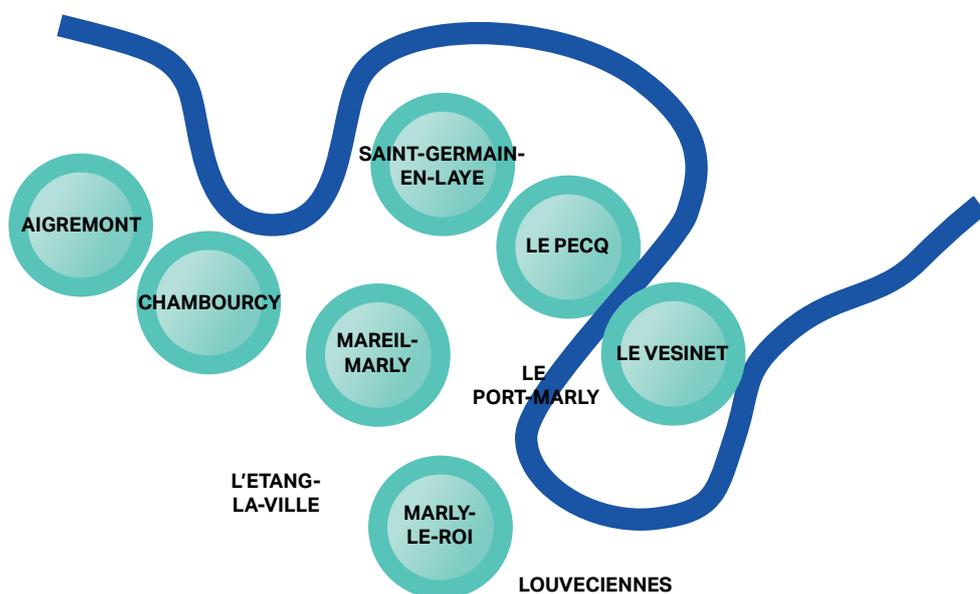
Le Syndicat Piscine a eu pour vocation la construction, la gestion et l'administration d'une piscine à Saint-Germain-en-Laye (SICGP). Depuis l'ouverture des portes en 1970, l'établissement a développé l'offre de service avec la création d'un espace forme et un espace bien-être. En 2019, après deux ans de travaux de réhabilitation. Le Dôme Saint-Germain-en-Laye, espace aquatique, forme et bien-être, rouvre avec un extérieur offrant : un bassin de 25 mètres (chauffé durant l'hiver 2021), des jeux aquatiques (ouvert durant la période estivale), un solarium et un parc d'un hectare de verdure.

L'établissement est géré en régie, il n'a pas été fait le choix d'une délégation de service public.

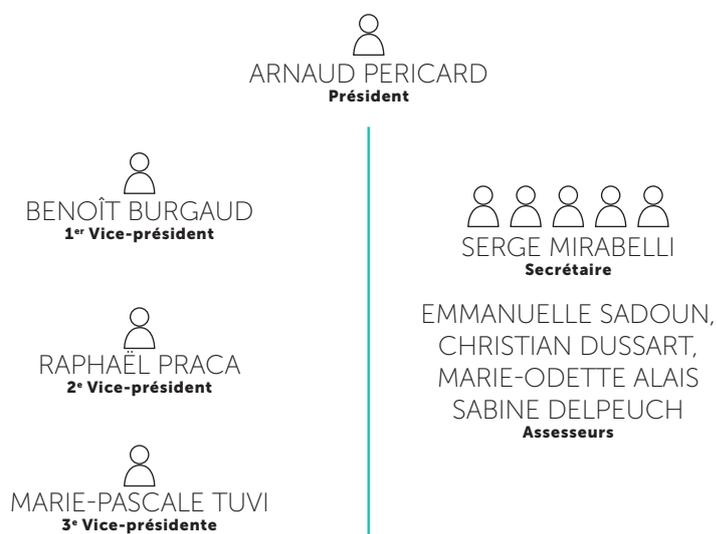
LES COMMUNES MEMBRES

Le SICGP est composé de 7 communes :

- Aigremont
- Chambourcy
- Mareil-Marly
- Marly-le-Roi
- Le Pecq
- Le Vésinet
- Saint-Germain-en-Laye



ORGANIGRAMME DU BUREAU



28 NOMBRE
TOTAL D'ÉLUS

14 TITULAIRES
14 SUPPLÉANTS

DES MOYENS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS MUTUALISÉS

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la mutualisation de moyens a été mise en place entre 6 syndicats intercommunaux de la Boucle de Saint-Germain :

- Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine (SICGP) ;
- Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIARSGL),
- Syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM),
- Syndicat intercommunal Valoiseine (traitement et valorisation des déchets),

Depuis 2016, les syndicats intercommunaux du château de Monte Cristo et du Musée du Domaine de Royal de Marly ont intégré cette mutualisation.

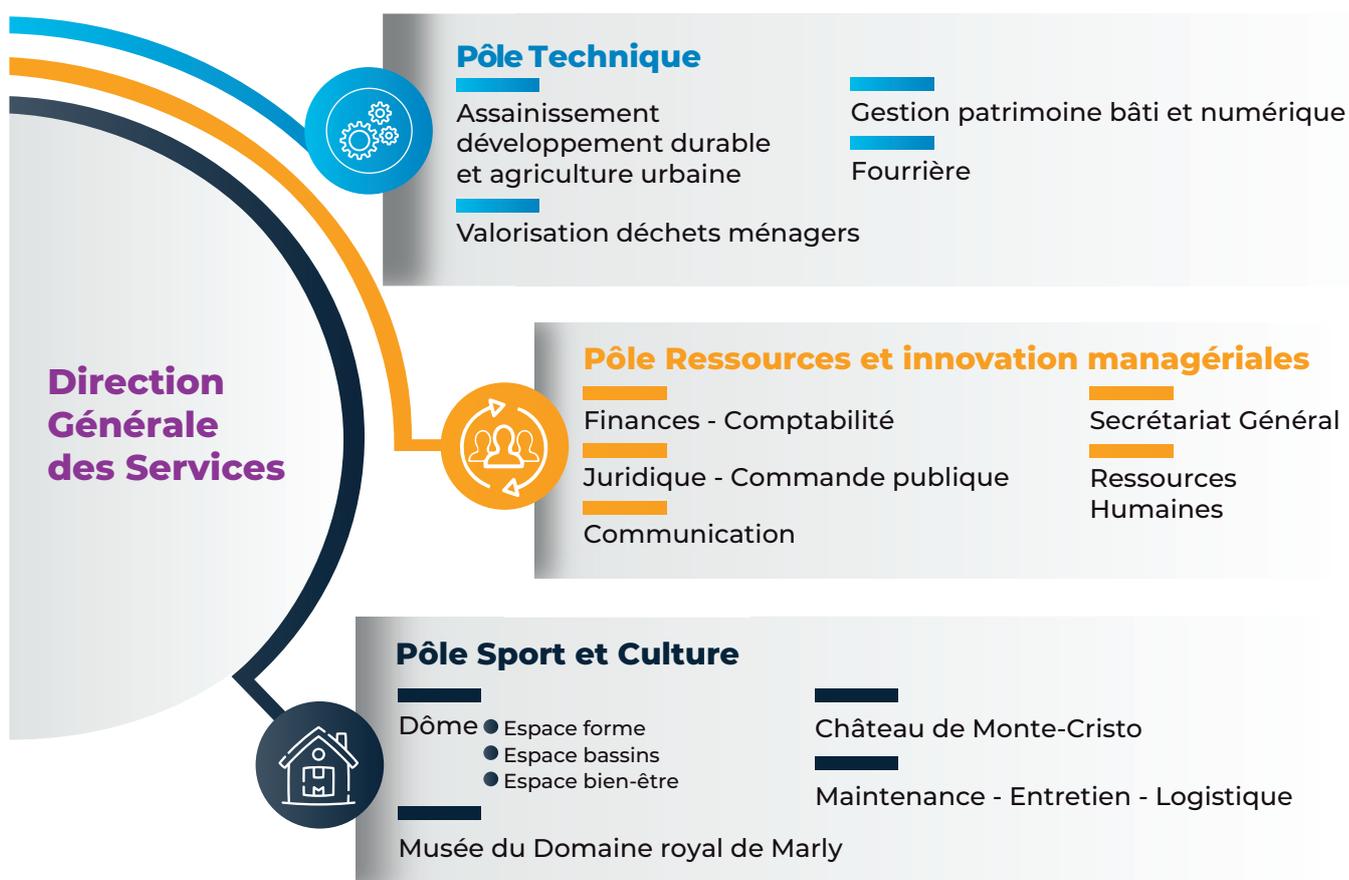
La participation 2021 de SICGP aux frais généraux des services mutualisés et à leur masse salariale représente un montant total de

169 830 €
(frais généraux : 39 775 €
+ masse salariale : 130 055 €)

ORGANIGRAMME

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX BOUCLES DE YVELINES

Des services mutualisés répartis en 3 pôles



70 agents dont 40 % travaillent pour 1 ou plusieurs syndicats.

QUE S'EST-IL PASSÉ ?

L'année 2021 a été marquée par :

- La fermeture de l'établissement en début d'année.
- Fév. 2021 : ouverture au public du bassin extérieur chauffé.
- La diffusion de cours en ligne animés par les coachs de l'espace forme.
- L'ouverture du bassin extérieur en février permettant ainsi de rouvrir la piscine malgré les restrictions en vigueur,
- Le départ en juin de Madame SCAGNI, directrice pôle Sport et Culture.
- L'arrivée de son remplaçant Monsieur SCHUSTER en octobre.
- La réouverture de l'ensemble des espaces de l'établissement avant l'été.
- La mise en place de stages gratuits de natation subventionnés par l'Etat à destination des jeunes publics durant les congés estivaux et les vacances de la Toussaint.
- Le renouvellement partiel de l'équipe MNS conduisant à une nouvelle dynamique.
- En octobre 2021, après 1.5 ans de crise sanitaire les événements au Dôme reprennent avec la soirée Aqua Zen.
- Vendredi 3 décembre : cérémonie en l'honneur des sportifs du Dôme (Aquadôme/CNO/Triteam).
- 168 publications Facebook.

SOIRÉE
AQUA
ZEN 20€
TARIF UNIQUE

21 OCT. 2021
19h > 21h30

4 ATELIERS EN SIMULTANÉ
• Yoga • Aqua-Pilates •
• Aqua Body Zen • Hammam/Sauna •

Sur inscription à l'accueil
ou via contact@dome-78.fr
Places limitées
Pass sanitaire obligatoire



L'ANNÉE 2021 AU QUOTIDIEN À LA PISCINE

Statistiques de fréquentation hebdomadaire :

219 heures = public grand bassin
+ **90** heures = public petit bassin

218 heures = CNO

90 heures = Ecoles primaire

92 heures = Collèges et lycées

65 heures = École de natation du dôme

44 heures = Aquadôme

63 heures = Aqua activités

13 heures = Triteam

> 96 700 ENTRÉES
en 2021

70 600 ENTRÉES
en 2020

* ÉCOLE DE NATATION

LES ADHÉRENTS SONT RÉPARTIS EN QUATRE GRANDS GROUPES :

■ **4-6 ans** : éveil aquatique ;

■ **6-15 ans** : initiation et perfectionnement aux techniques de nage ;

■ **16-18 ans** : amélioration de sa technique, préparation aux épreuves de natation du baccalauréat et initiation au sauvetage.

■ **Adulte** : apprentissage, amélioration et maintien de la condition physique.

2021 : **586** adhérents dont **517** enfants

2020 : **576** adhérents dont **526** enfants



PRIMAIRE

- **3 791** élèves (**19** écoles publiques et **5** écoles privées)
- **3** circonscriptions (Saint-Germain-en-Laye, Le Vésinet, Le Pecq-Marly)
- En moyenne, **70** élèves en simultané

SECONDAIRE

- **6** collèges
- **2** lycées
- **3** collèges-lycées
- **1 290** élèves

** LES ASSOCIATIONS

- Le Cercle des Nageurs de l'Ouest (CNO natation), association qui propose de se perfectionner en natation sportive et en water-polo. Elle propose du sport loisir, de compétition et prépare également des athlètes de haut niveau.
→ **890 adhérents**
- Aquadôme Saint-Germain (CNP palmes), association qui propose la plongée, la nage avec palmes et l'apnée.
→ **202 adhérents**
- Le Tritéam, association qui prépare aux 3 disciplines qui composent le triathlon. L'épreuve de natation est préparée au sein de l'équipement.
→ **93 adhérents**
- L'association Tous en forme, association en direction des séniors qui souhaitent notamment bénéficier de cours de gymnastique aquatique. → **25 adhérents**
- Les associations sportives scolaires, associations qui proposent des séances de perfectionnement de la nage.
→ **225 adhérents**

La piscine est également fréquentée de manière régulière par les membres de l'Institut de formation des professeurs des écoles de Cergy/ Saint-Germain-en-Laye, de l'institut médico-éducatif de Saint-Germain-en-Laye et l'Institut de pédagogie curative de Chatou et l'UCPA Formation.

L'ANNÉE 2021 AU QUOTIDIEN À L'ESPACE FORME

Fréquentation confinement 01/01 au 09/06/2021 :

- Cours en ligne (22 Cours/semaine) :
1 à 12 personnes par cours, moy = 6
 - Cours en plein air (16 cours/semaine).
1 à 5 personnes par cours, moy = 3
- Pas d'ouverture plateau de musculation

Fréquentation post confinement 09/06 au 31/12 :



- Cours fitness en présentiel (34 cours/semaine) :
Moyenne de **50 % de participants** par cours (capacité max 10 pour les cours extérieur et 15 pour les cours intérieur)
9 286 participants pour **1146** cours, moyenne = 8
- Plateau musculation : fréquentation 17 848

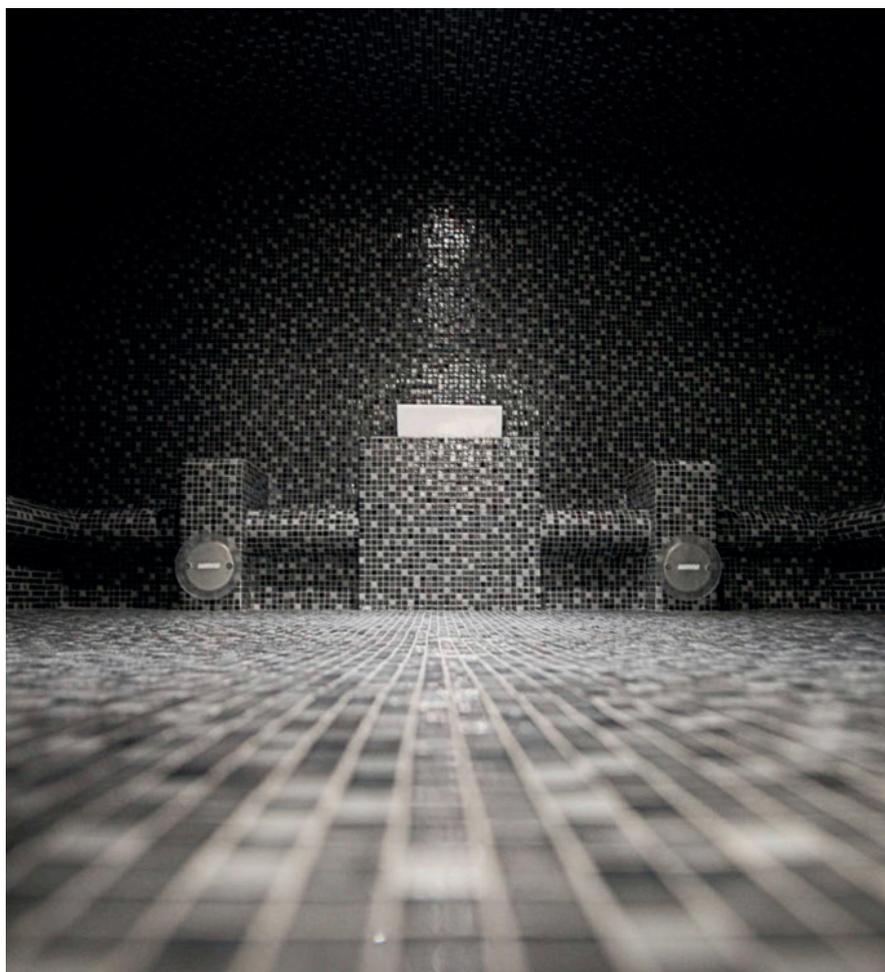
LES OFFRES /COURS CO

Body Pump, RPM, Body Attack, Special Dos, Cardio boxe, Culture Physique, Stretching, Pilates, Yoga Vinyasa, Cuisses-Abdos-Fessiers, Step, Yin yoga, Body Sculpt, Body Zen.

L'ESPACE BIEN-ÊTRE

ABONNEMENTS

- Abonnement sauna/hammam : **16 097**euros, soit **95** abonnements
- Entrée unitaire sauna/hammam : **8 280** euros, soit **690** entrées
- Pass 10 entrées sauna/hammam : **5 740** euros, soit **70** entrées



LES ACTIONS TECHNIQUES

TRAVAUX/ARRÊTS TECHNIQUES/ CONSOMMATION ÉNERGIE

1. ACTIONS PRÉVENTIVES

1.1 TRAITEMENT DES EAUX

- Pose d'un nouveau déchloramineur pour le bassin d'apprentissage.
- Révision des pompes de recyclage du grand et petit bassin.
- Révision des deux analyseurs petit bassin et grand bassin et changement de la sonde chlore du petit bassin.
- Remplacement de 25 bougies cassées du filtre du bassin extérieur.

1.2 BÂTIMENT ET ABORDS

- Remise en état des cadres des portes.
- Elagage des arbres et arbustes du parc extérieur.

1.3 ELECTRICITÉ

- Augmentation de la puissance du sauna.
- Levée des observations du bureau de contrôle.

1.4 ESPACE BIEN-ÊTRE

- Fourniture et pose d'un nouveau Poêle Sauna 26Kw.
- Changement du cylindre de production de vapeur du hammam.

1.5 EAU FROIDE

- Remplacement des robinetteries et sanitaires cassés.
- Réparation d'une pompe de relevage dans le puisard.
- Réparation de différentes fuites sur le réseau.

1.6 AIR

- Changement des filtres des CTA
- Reprogrammation de l'automate de la CTA du centre de remise en forme.

1.7 SERRURERIE MENUISERIE

- Réparation des serrures des casiers et des portes des collectifs.

2. SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

	consommation		coût	
	2020	2021	2020	2021
Production d'eau chaude sanitaire (m ³)	1 131	1 037	6 786	6 430
Eau (mètre cube)	34 566	25 118	121 185	90 554
Gaz (kilowatt)	2 202 529	3 396 730	100 161	143 859
Electricité (kilowatt)	1 674 612	1 462 045	189 615	177 288

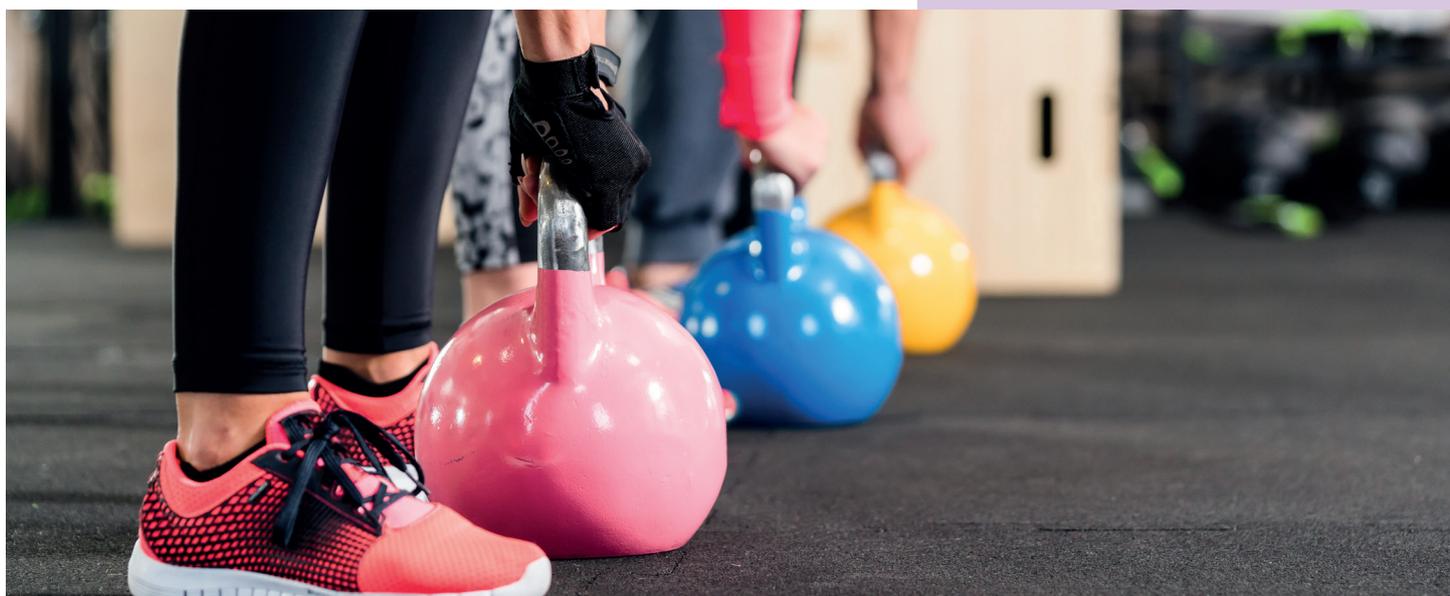
En 2020, l'établissement est ouvert 6 mois en raison de la COVID-19.

En 2021, l'établissement est ouvert 4 mois en fonctionnement normal et 6 mois en dégradé en raison de la crise sanitaire.

En 2021 : une seule vidange au lieu de 2.

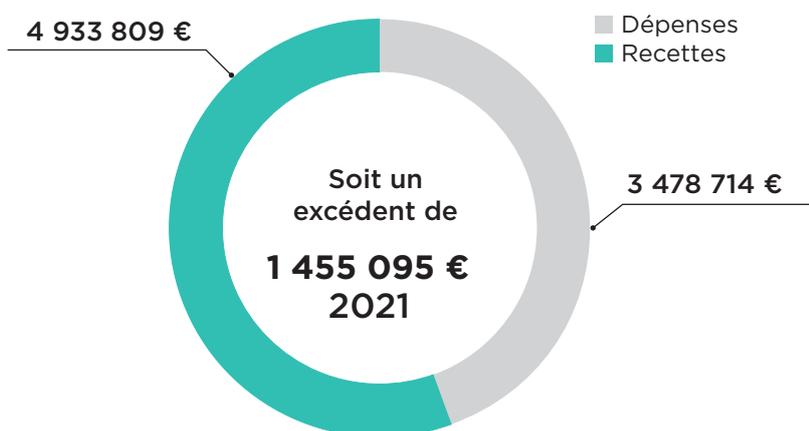
OBJECTIFS 2022

- Nouvelle grille tarifaire,
- Nouvelle offre de service Pass Annuel
- Création de créneaux supplémentaires pour l'école de natation.
- Améliorer la réputation et e-réputation de l'établissement.
- Développer la force de vente.
- Aménager des espaces d'accueil et d'attente à destination des accompagnants.
- Définir un agenda événementiel annuel.
- Développer des animations durant la saison estivale.



DONNÉES BUDGÉTAIRES

FONCTIONNEMENT



La cotisation annuelle par habitant est de **11,87 €** de cotisation annuelle par habitant des communes d'Aigremont, Chambourcy, Mareil-Marly, Le Pecq et Le Vésinet. Concernant les habitants de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, leur cotisation est de **26,27 €** par an et par habitant.

La participation des communes (**1 936 712 €**) est répartie comme suit 63% par les Saint-Germanoises (**1 224 156 €**) 37 % par les autres communes (**712 556 €**).

Les recettes de fonctionnement sont en hausse de (+22 %) vs 2020 si on exclue les résultats passés. Les confinements moins strictes, l'augmentation de la participation des communes (+330 k€) et une aide exceptionnelle de l'Etat ont permis à l'établissement de retrouver un niveau de recettes plus élevé.

L'ouverture du bassin extérieur à partir du mois de Février a été un succès certain pour la piscine avec + 151 k€ de recettes supplémentaires, profitant d'une importante couverture médiatique et de l'absence de concurrence sur le territoire.

La période estivale a été de son côté très décevante avec des recettes limitées. La mauvaise météo et la mise en place du pass sanitaire expliquent en grande partie ses mauvais résultats.

Les charges de personnel pèsent pour près de 60 % du total de la section de fonctionnement, en baisse de (-3 %) vs 2020 : vacances de certains postes, suppression d'un poste de DGA Ressources sur les équipes Unilys à la suite du remplacement du DGS en partie compensés par le renforcement de certaines équipes (Finances et Juridique). La fermeture de l'équipement durant plusieurs mois n'a eu que peu d'impact sur la masse salariale puisqu'en tant qu'établissement public le syndicat ne peut prétendre au chômage partiel.

QUELQUES CHIFFRES FORME 2021

Abonnement musculation :
75 327 € soit **196** abonnements

Abonnement fitness :
52 983 € soit **162** abonnements

Entrée unitaire forme activité :
5 252 €, 377 entrées

Pass 10 entrées musculation :
7176 €

Entrée unitaire espace musculation :
2 496 €, soit **208** entrées

QUELQUES CHIFFRES BASSIN 2021

Ecole de natation = **147 042 €**

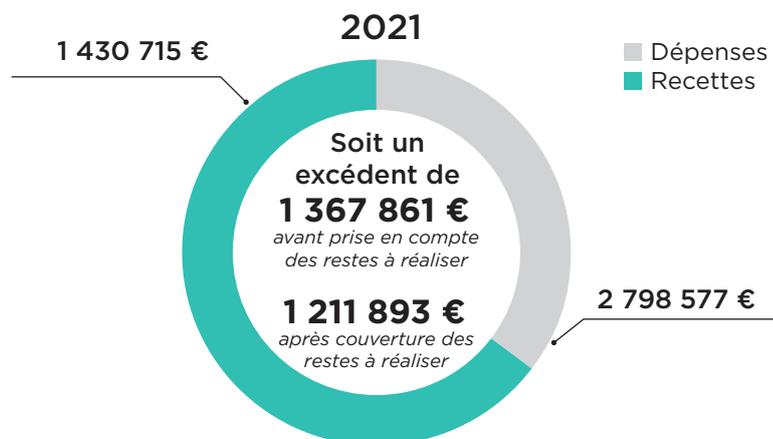
Abonnements annuel piscine =
98 225 €
soit **472** abonnements

Entrée unitaire = **272 092 €**
37 871 entrées

(**25 782** adultes et **12 089** enfants)

Pass 10 entrées = **138 030 €**
(**2 774** Pass 10 adultes
et **330** Pass 10 enfants)

INVESTISSEMENT



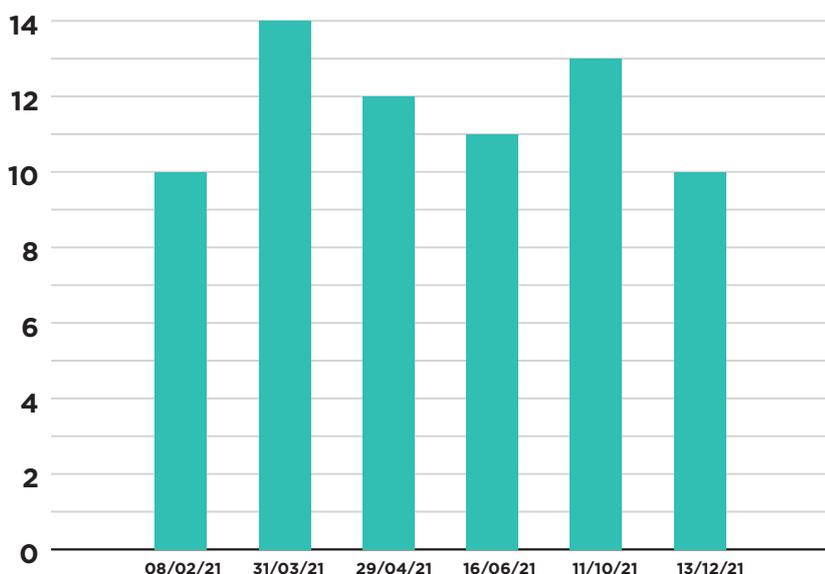
Les dépenses d'investissement sont en hausse de (+ 25 %) vs 2020 principalement sur les remboursements des emprunts qui représentent 78% du total de la section. Le remboursement de + 460 k€ d'un emprunt court terme auprès du Crédit Mutuel explique en grande partie l'augmentation.

Les recettes d'investissement sont en forte hausse (+ 69 %) si on exclue les résultats reportés. L'établissement est parvenu à toucher le solde de subventions attendues auprès du Département et de la Région (796 k€).



DONNÉES ADMINISTRATIVES

Nb présents par comite PISCINE



NOMBRE D'ACTES

	2021
Comités	6
Arrêtés	14
Décisions	28
Délibérations	60

DONNÉES JURIDIQUES / COMMANDE PUBLIQUE

DOSSIERS JURIDIQUES

Nombre de dossiers juridiques complexes ouverts : **5**

Nombre de dossiers juridiques complexes clos : **1**

Nombre de nouveaux dossiers contentieux ouverts : **5**

DOSSIERS COMMANDE PUBLIQUE

Nombre de procédures commande publique : **9**

Nombre d'avenants marchés publics : **6**

DOSSIERS TRANSVERSAUX (UNILYS)

Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys ouverts : **12**

Nombre de dossiers juridiques transversaux Unilys clos : **8**

DOSSIERS MARQUANTS

Refonte de la convention de prestations non économiques Unilys

Instruction des contentieux liés aux travaux de réhabilitation du Dôme

Hôtel de ville
16 rue de Pontoise
78100 SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
01 86 70 08 87



SICGP
Syndicat Intercommunal
pour la Construction et la Gestion
d'une Piscine

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !

sey|78

SYNDICAT D'ENERGIE
DES YVELINES

SOMMAIRE

ÉDITO DU PRÉSIDENT 3



LES TEMPS FORTS 4



ÉLECTRICITÉ 8

- Données générales
- Contrôle de concession
- R2
- Article 8
- ZOOM chantier
- TCCFE



GAZ 16

- Données générales
- Contrôle de concession



ACHATS GROUPÉS 22

- Données générales
- Achats Groupe Electricité
- Achat Groupe Gaz



MDE 26

- CEE
- CEP
- EMIT



ENR 30

- Solaire
- Méthanisation
- ZOOM Régie



ÉCOMOBILITÉ 32

- SEYMABORNE



AMO 36

- AMO
- Levers topo
- Diag Amiante



SIG 38

- Le portail
- Syncom



Fonctionnement du SEY 40

- Le Bureau
- Le Comité
- Les Finances du SEY
- Ressources Humaines
- L'organisation face au covid
- La communication



sey78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021
Octobre 2022

Rapport d'activité établi en application
de l'article L.5211.39 du CGCT.

SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Espace « La Bonde » - 6, rue des Artisans
78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
Tél. : 01 30 68 64 10
e-mail : accueil@sey78.fr
www.sey78.fr

Directeur de la publication :

Laurent RICHARD, Président du SEY
Rédaction : Denis KARM, Delphine CLAIRET,
Michèle GAVOIS-MAGE
Vinciane AUTHELET-CHAMPOL,
Nadège NAËRON, Aurélien MOREAU,
Paulo DOS RAMOS,

Conception et réalisation :

Hawaii Communication - 1 rue de la Pommeraie
78310 Coignières - Tél. : 01 30 05 31 51
Imprimé à 850 exemplaires.



Laurent RICHARD
Président
Maire de Maule
Vice-Président du Conseil départemental

ÉDITO DU PRÉSIDENT

Chers adhérents et chers collègues,

Malgré un contexte sanitaire toujours délicat en 2021, l'activité du SEY a été particulièrement dense comme l'atteste le présent rapport que j'ai le plaisir de vous adresser.

Le SEY continue de défendre en priorité l'intérêt de ses 201 communes et de les accompagner dans la maîtrise d'Énergie. L'expertise, l'écoute et la réactivité sont les maître-mots de nos actions tous les jours afin de permettre aux communes d'opter pour les meilleurs choix en matière énergétique et de les aider pour les travaux nécessaires.

Si le SEY a toujours eu à cœur de placer sa mission historique de distribution publique d'électricité et de gaz au centre de ses actions, il se consacre également aujourd'hui aux principaux enjeux du changement climatique, avec comme objectif de créer un territoire durable avec une gestion « responsable » et moins coûteuse des énergies qu'il utilise.

Qu'il s'agisse du marché relatif aux audits des installations thermiques des bâtiments communaux, de la poursuite du déploiement gratuit pour les communes du réseau de Bornes de recharge « SEYmaborne », de l'accompagnement des communes en matière d'efficacité énergétique, ou de l'étude et réalisation de nombreux projets photovoltaïques ou de méthanisation..., le SEY poursuit son action pour faire de la transition énergétique un véritable enjeu de développement durable.

En 2021, le syndicat a redoublé son implication dans la Transition Énergétique aux côtés des collectivités avec notamment :

- La création de la régie SEY Énergies Renouvelables pour le développement du solaire photovoltaïque gratuitement dans les communes
- Le soutien accru aux projets d'Efficacité énergétique
- Une assistance sur de nouvelles aides en matière d'éclairage public

L'actualité nous confirme que nous avons eu raison de mettre l'accent depuis plusieurs années déjà dans le domaine des économies d'énergie (fossiles particulièrement). Les augmentations sans précédent des coûts de l'énergie pour nos collectivités nous imposent d'aller encore plus loin et plus vite pour réaliser des économies, étant entendu que l'énergie la moins chère sera toujours celle que l'on évitera de consommer.

Ces actions qui contribuent au rayonnement des Yvelines et d'une partie du Val d'Oise n'auraient pu aboutir sans votre soutien et votre confiance, vous les collectivités adhérentes, vous les membres du Bureau et du Comité ; je tiens à vous en remercier tout particulièrement. Mes remerciements s'adressent à toute l'équipe du SEY pour sa mobilisation et son investissement.

Bonne lecture !



LES TEMPS FORTS 2021

1^{er} Janvier

Nouveau marché subséquent d'achat pour le gaz naturel et l'électricité

Les seconds marchés subséquents d'achat de gaz naturel et d'électricité ont commencé pour une période de fourniture du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.



ÉLECTRICITÉ

170

3 922

97



Le marché électricité est divisé en deux lots :

- **Lot 1** : Les contrats, dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, C2, C3 et C4.
- **Lot 2** : Les contrats, dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36 kVA, C5.

Lot 1 attribué à :



Lot 2 attribué à :



GAZ

103

837

122



Le marché gaz a été attribué à :



11 Février

Création du SPIC « SEY ENERGIES RENOUVELABLES »



Le SEY acteur majeur de la transition énergétique sur le territoire des Yvelines a souhaité renforcer son action auprès de ses collectivités adhérentes.

Pour développer sur son territoire l'installation d'infrastructures d'énergies renouvelables (en réalisant notamment des projets solaires photovoltaïques sur le patrimoine public de ses collectivités adhérentes), le SEY a créé un SPIC « SEY Energies Renouvelables ».





24 Mars

Signature de la convention de partenariat pour le développement d'un démonstrateur d'autoconsommation

SEINERGY LAB, pôle d'innovation collaborative qui réalise des actions d'expérimentation dans le domaine de l'énergie, réunit des acteurs privés et publics : des entreprises, des organismes de formation recherche ainsi que des associations locales et des collectivités comme le SEY autour de projets communs afin de favoriser la transition énergétique.

Considérant l'engagement du SEY dans les projets de transition énergétique, SEINERGY LAB a proposé au SEY et à d'autres partenaires de participer au

développement d'un démonstrateur solaire photovoltaïque d'autoconsommation collective participative sur le territoire de Grand Paris Seine et Oise.

Les objectifs du projet de développement d'un démonstrateur d'autoconsommation portent sur l'étude de trois axes :

- la faisabilité technico-économique de l'autoconsommation collective,
- l'évaluation du levier de mobilisation des différents acteurs territoriaux pour la transition énergétique,
- l'impact sur le mix énergétique du territoire et sur les infrastructures et organisations inhérentes.





LES TEMPS FORTS 2021



8 Juillet

Inauguration de la Borne d'Aigremont

Dans une optique d'accélération de la transition écologique le SEY a souhaité dès 2017 favoriser l'installation de points d'alimentations des véhicules électriques sur son territoire.

Forts de leurs expertises complémentaires, le SEY, avec la réussite de son marché et Seine-et-Yvelines Numérique, avec son expérience de mise en place de services numériques au bénéfice des territoires ont choisi de collaborer.

Cette collaboration vise à proposer aux membres et aux adhérents de Seine-et-Yvelines Numérique le déploiement sur leurs territoires d'infrastructures de recharge de véhicules électriques et ainsi continuer le développement du réseau « SEY ma borne »

Les parties ont décidé de mener une Opération Pilote, préalable essentiel pour pouvoir pérenniser et sécuriser le déploiement global des infrastructures de recharge de véhicules électriques.

La première borne Pilote, issue du partenariat SEY et Seine-et-Yvelines Numérique a été inaugurée sur la commune d'Aigremont, le 8 juillet 2021.



30 Septembre

Adhésion du SEY à PART'Ener

À la suite de la signature en mars d'une convention de partenariat pour le développement d'un démonstrateur d'autoconsommation, les acteurs privés et publics portant ce projet ont décidé de créer une association loi 1901 : PART'ENER

L'association PART'ENER a pour objet d'organiser des opérations d'autoconsommation collective sur le territoire des Yvelines, l'objectif est de faire la preuve que l'autoconsommation collective participative est une réponse intéressante, sur le plan opérationnel et technicoéconomique, mais également sociétal pour accélérer le déploiement de l'autoconsommation d'énergie décarbonée et celui des énergies renouvelables sur nos territoires.

24 Novembre

Transfert de la présidence du Pôle Énergie Ile de France

En mars 2017, Le SIGEIF, le SDESM, le SIPPAREC, le SEY et le SMEGTVO ont décidé de se grouper pour créer le Pôle Énergie Ile De France.

Les présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie ont souhaité créer ce pôle afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes.

La Présidence du Pôle Énergie Île-de-France est tournante, afin que les différents syndicats puissent exercer à tour de rôle la fonction.

Laurent RICHARD, Président du SEY a pris la présidence du Pôle Énergie Île-de-France en 2018. Cette Présidence a pris fin en novembre 2021.

A l'occasion de ce transfert de présidence, une réunion a été organisée afin de dresser un bilan des actions réalisées et programmées et d'accueillir un nouveau membre au sein du Pôle Énergie Île-de -France, le SMOYS.



10 Décembre

Conférence Loi NOME des Yvelines

Le SEY a participé à la Conférence Départementale des Yvelines, instituée par la loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Électricité), qui vise à développer le dialogue entre les autorités concédantes et les gestionnaires de réseau.

14 autorités concédantes composent le paysage de la distribution d'électricité sur les Yvelines :

- SEY (199 communes),
- SIE-ELY (22 communes),
- SIGEIF (15 communes),
- CCHVC (10 communes),
- SQY (7 communes),
- SMDEGTVO (2 communes),
- 8 communes indépendantes.

Les communes des Yvelines sont desservies par deux gestionnaires du réseau de distribution.

241 communes sont desservies par Enedis et 22 communes sont desservies par la SICAE-ELY.

Cette conférence permet d'établir une vision partagée, cohérente et convergente des investissements, une meilleure coordination des travaux et des prévisions à court terme sur toutes les communes des Yvelines qu'elles soient desservies en électricité par Enedis ou la SICAE-ELY.



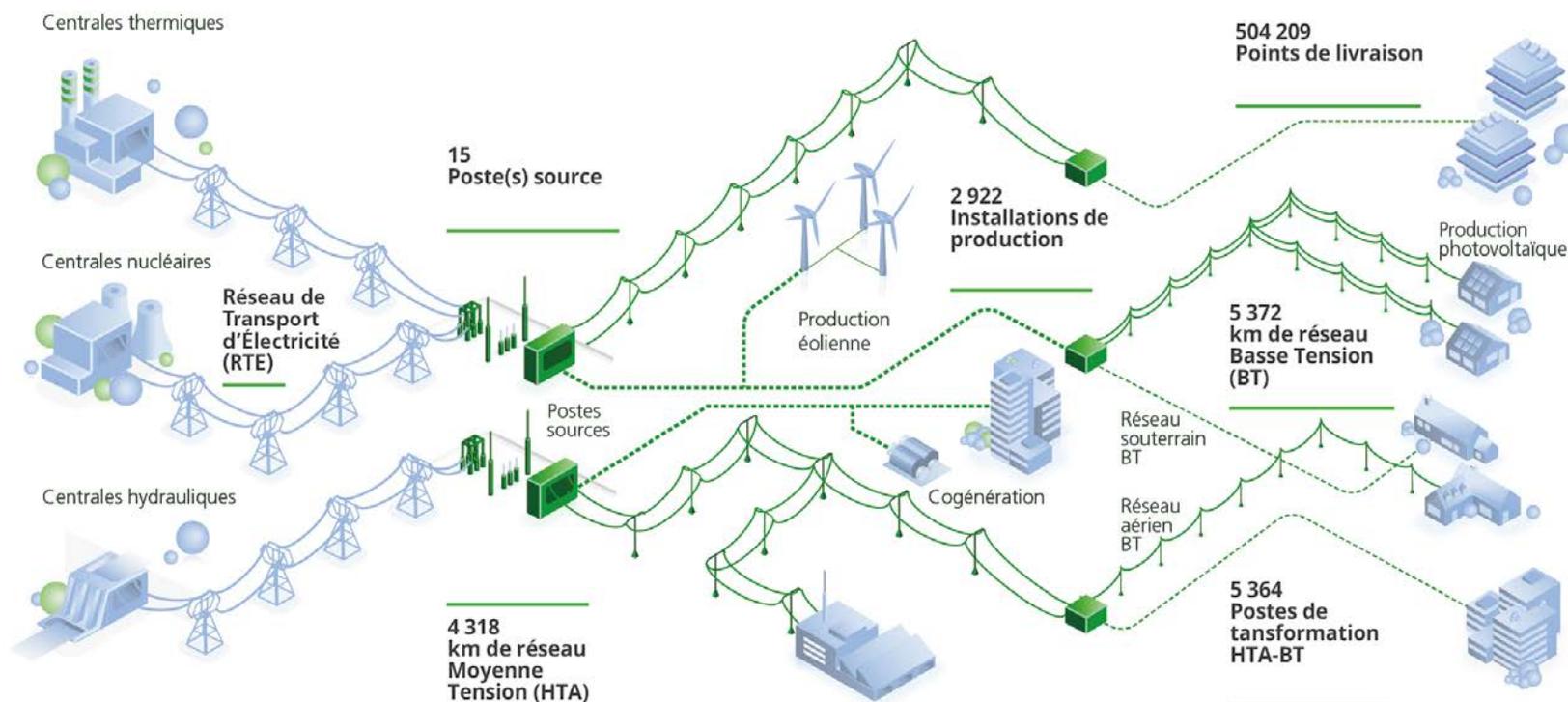


**UNE COMPÉTENCE
HISTORIQUE**

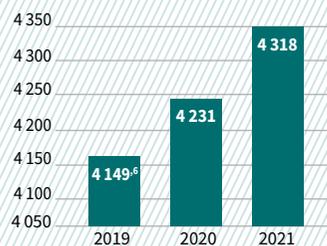
LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ



I DONNÉES CLÉS



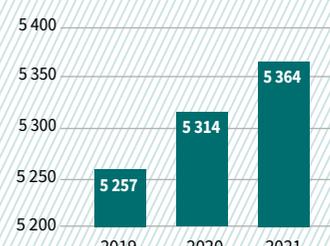
I Réseau HTA



I Réseau BT



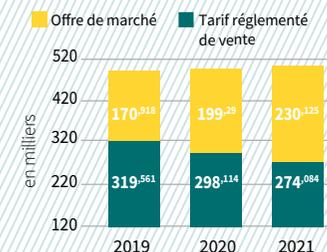
I Postes HTA/BT



I Producteurs



I Nombre de clients



CONTRÔLE DE CONCESSION 2021

I DONNÉES 2020

L'évènement majeur réside dans l'application et le suivi des dispositions prévues au nouveau contrat de concession signé fin 2019. Ce dernier garantit à notre territoire le maintien d'un outil de suivi et de contrôle de la mission que le SEY délègue à Enedis pour la gestion du réseau public et à EDF pour la fourniture au tarif réglementé de vente.

Ce 1^{er} contrôle de concession sur le 1^{er} Programme prévisionnel d'investissement (PPI) n'a pas permis de répondre à toutes nos questions du point de vue financier et technique. En effet, un bon nombre d'opérations n'est pas terminé et n'est donc pas intégré dans les bases de données d'Enedis.

Toutefois, ce 1^{er} exercice nous a permis en collaboration avec Enedis de nous rompre à l'exercice de contrôles techniques d'opérations, de définir nos attentes et besoins pour les prochains audits du PPI.

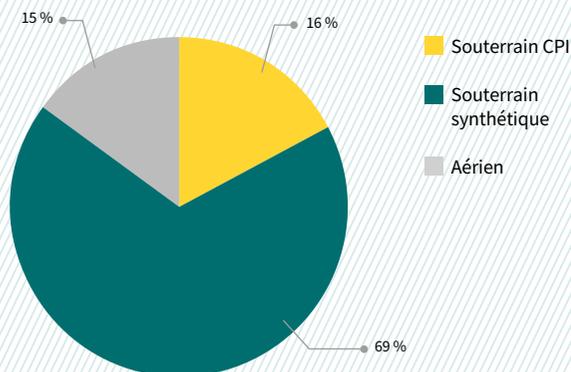
Enfin, nous avons clarifié les objectifs attendus par le SEY vis-à-vis des opérations inscrites par ENEDIS pour chaque finalité du PPI..

Aussi, la direction du contrôle 2022 sur les données 2021 consistera à confirmer les orientations d'investissement du concessionnaire sur les PPI afin d'évaluer le respect des engagements du contrat de concession.

Des points d'alertes et des points forts ont été mis en évidence lors de ce contrôle 2021.

POINT FORT

I Un très bon taux d'enfouissement HTA



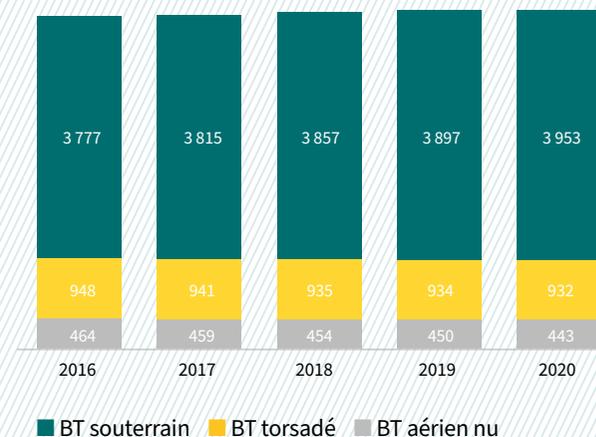
Le réseau HTA est souterrain à 85% pour 3 510 km dont 16% en câbles à isolation en papier imprégné (CPI)

Le réseau HTA est aérien pour 640 km, dont :

- 15 kms en faible section
- 13 kms en torsadé

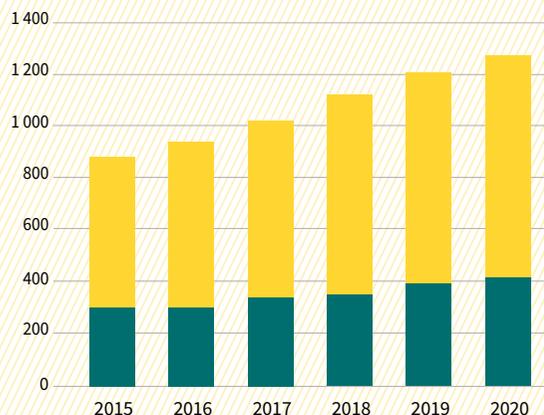
I Un réseau BT aux ¾ en souterrain

Linéaire réseau BT (Km)



POINT D'ALERTE

Un réseau HTA vieillissant



HTA Souterrain	574	626	675	762	804	847
HTA Aérien	309	314	345	362	402	425
dont PVD						

Le linéaire de réseau HTA croissant de plus de 40 ans (1 274 km à fin 2020) met en risque la capacité du concessionnaire à réaliser le renouvellement du réseau HTA aérien à moyen terme.

De plus, le stock des provisions pour renouvellement constituées pour ces ouvrages n'est pas utilisé : 45,7 M€ à fin 2020 en baisse de 0,3 M€ seulement par rapport à 2019.

POINT FORT

Un critère B perfectible mais qui se stabilise

Évolution du critère B TCC SEY



Le diagnostic porté en 2018 était un peu alarmant au vu de la rupture observée. Toutefois, cette appréciation ne s'est pas confirmée au vu des résultats 2019 à 2021.

La mise en œuvre des deux premiers PPI sur les zones « accidentogènes » n'a pas encore porté ses fruits. Néanmoins, la stabilisation des incidents est confirmée.

Le suivi de la réalisation du 2nd Programme Prévisionnel d'Investissements (PPI) constituera l'axe fort du contrôle 2022 pour le SEY. En effet, les engagements contractualisés par nature d'ouvrage portent sur des objectifs bien précis visant la sécurisation de l'alimentation et le maintien dans le temps du patrimoine concédé. **Aussi, le suivi des engagements spécifiques du PPI requiert de la part du SEY un contrôle précis des travaux réalisés sur son territoire.**

De même, parmi les retours financiers majorés, dans le cadre du nouveau contrat, figure la participation Article 8 dédiée à l'enfouissement. Il va être essentiel de parvenir à consommer les 1,1 M €/an garantis sur les 5 années 2020-2024.

Cet **objectif requiert une parfaite planification** et une **coordination étroite entre le SEY et les collectivités** « maîtres d'ouvrage » (communes, EPCI) compte tenu de la mobilisation financière de ces dernières :

- A hauteur des 60 % qui leur incombent pour le réseau électrique ;
- Auquel il convient d'ajouter les montants à financer pour les autres réseaux (éclairage public et télécommunication).



REDEVANCE DE CONCESSION R2

La redevance R2 est versée à l'autorité concédante par le concessionnaire au prorata des travaux d'investissement réalisés par les collectivités adhérentes du SEY sur le réseau de distribution publique d'électricité et sur le réseau d'éclairage public.

Liste des investissements éligibles sur le réseau éclairage public - terme I :

- Les systèmes intelligents de pilotage de l'éclairage public,
- Les luminaires à basse consommation pour l'éclairage public sous conditions,
- Les investissements sur les réseaux d'éclairage public liés à l'enfouissement de conducteurs électriques sur des appuis communs,
- Les dispositifs de pilotage des infrastructures de recharge de véhicules électriques,
- Les dispositifs de stockage d'énergie dédiés au soutien du réseau,
- Les diagnostics et études préalables ayant effectivement conduit à la réalisation des investissements ci-dessus.

Liste des investissements éligibles sur le réseau électrique - terme B :

- Les travaux neufs de renforcement ou d'extension (hors frais d'aménagement introduits par la loi SRU-UH),
- Les travaux réalisés dans le cadre d'une opération d'enfouissement ,
- Les déplacements d'ouvrages avec augmentation de la capacité du transit du réseau,
- Les coffrets de raccordement forains,
- L'amélioration d'un génie civil de poste.

I REDEVANCE R2 2021

Nombre de communes concernées par la redevance R2 2021

101
communes

Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau de distribution publique d'électricité =

1 925 690,25 € HT



Montant des travaux considérés par Enedis sur le réseau éclairage public =

9 040 266,94 € HT

I TAUX DE REVERSEMENT DE LA REDEVANCE R2 2021

(délibération du 30 septembre 2021)

Le SEY reverse à ses collectivités adhérentes la partie de la redevance R2 qu'elles percevraient si elles n'avaient pas adhéré au SEY, augmentée d'une majoration.

Travaux sur le réseau électrique

35%



Travaux sur le réseau éclairage public

14%



L'ARTICLE 8

Travaux d'amélioration esthétique des réseaux publics de distribution électrique, d'amélioration de la qualité de la desserte et de la sécurisation des ouvrages de la concession

I PARTICIPATION ENEDIS :

Au titre de l'article 8 du cahier des charges de concession, ENEDIS participe aux travaux d'effacement des réseaux électriques réalisés par les collectivités adhérentes du SEY par délégation de ce dernier au taux de 40% d'un montant HT des travaux et dans des limites fixées par une enveloppe.

I PROGRAMME DE TRAVAUX :

La convention relative à l'application de l'article 8 détermine les modalités de financement par le concessionnaire, d'élaboration et de suivi des programmes travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage des collectivités adhérentes au SEY.

En 2021, le programme de travaux d'enfouissement a été arrêté par délibération du bureau syndical du 4 février 2021 pour un montant de travaux de 3 914 235 € participant ainsi à 36 opérations.



ZOOM

SUR CHANTIER

I Enfouissement des réseaux sur la commune des Clayes-Sous-Bois

Dans le cadre du Programme Travaux (Article 8) établi chaque année par le SEY, la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines (SQY) a réalisé l'enfouissement des réseaux sur 2 rues sur la Commune des Clayes-sous-Bois : l'Avenue Parmentier et l'Avenue de la Bienfaisance.

Ces travaux ont permis d'enlever tous les poteaux existants ainsi que les câbles aériens alimentant les riverains en électricité et en télécom. De plus, les travaux ont également permis d'enfouir l'éclairage public et de poser de nouveaux mâts équipés de lanternes à LED permettant des économies d'énergie. La SQY a ensuite réalisé une requalification des rues, rénovant les trottoirs et la voirie dans son intégralité.



LE RECOUVREMENT DE LA TAXE COMMUNALE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ (TCCFE)

Depuis 2012, le syndicat assure le recouvrement de la TCCFE pour le compte des communes de moins de 2 000 habitants (121 communes en 2021). Depuis 2020, le Comité a ouvert le contrôle aux communes de plus de 2 000 habitants dans les mêmes conditions que celles des communes de moins de 2 000 habitants.

La TCCFE est prélevée par les fournisseurs d'électricité auprès des usagers (particuliers et professionnels) puis reversée au SEY pour 121 communes en 2020. Le produit de la taxe, qui repose sur la consommation d'électricité à laquelle sont appliqués un tarif et un coefficient fixés par délibération du Comité à 8 pour l'ensemble des communes.

Chaque trimestre le SEY reverse aux communes, après contrôle, l'intégralité des montants perçus, déduction faite des frais de gestion fixés à 0,6%. En 2020, les recettes perçues par le syndicat au titre de la TCCFE s'élevaient à 2 719 K€, dont 2 704 K€ ont été reversés aux communes.

Le marché de fourniture d'énergie connaît une forte expansion au niveau national, que l'on retrouve au niveau local. Aussi, le SEY est confronté à un phénomène croissant d'atomisation du marché de fourniture d'électricité, ce qui implique une hausse

considérable du nombre de fournisseurs. De plus en plus de « petits fournisseurs » acquièrent progressivement de nouvelles parts de marché mais les recettes perçues pour leur compte ne représentent qu'environ 3 % des recettes totales de TCCFE de l'exercice 2021, les recettes d'EDF, Engie et Direct Energie représentant par opposition 97 %.

Le SEY fait face à un volume de perception et de contrôle croissant non proportionnel à l'augmentation des recettes.

LE RÔLE DU SEY

- Collecte et exploitation des données trimestrielles fournies par l'ensemble des fournisseurs d'électricité actifs sur le territoire du SEY

/ 4 fournisseurs en 2012 / 43 fournisseurs en 2021 /

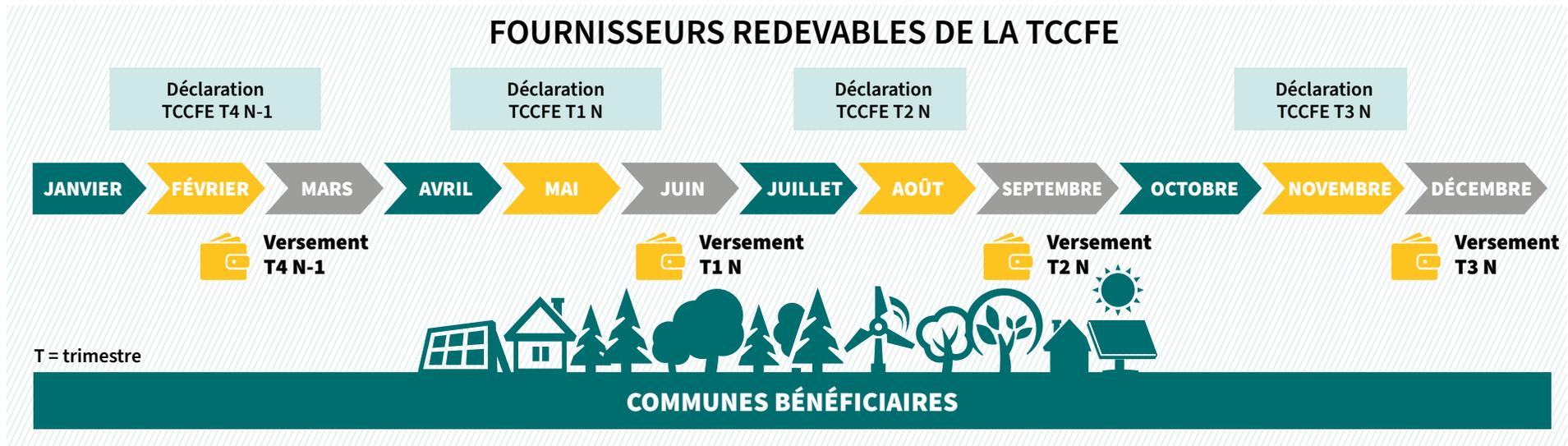
- Vérification de tous les éléments de la déclaration. *En tant qu'AODE, le SEY peut comparer les données transmises par les fournisseurs avec les états des volumes acheminés communiqués par Enedis, gestionnaire du réseau de distribution, mais également identifier de nouveaux fournisseurs actifs sur le territoire.*
- Compilation pour chaque commune des montants déclarés par chaque fournisseur et versement trimestriel de la taxe revenant à chaque commune

/ 2,7 M€ reversés aux communes en 2021 /

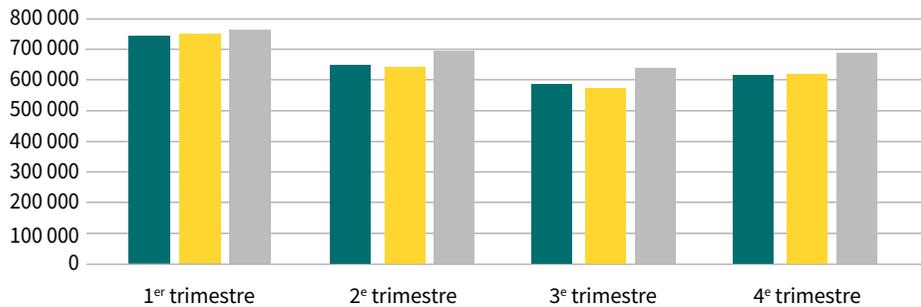
- Redressement des fournisseurs via des demandes de régularisation suite à des erreurs ou des oublis de déclaration.
- Contrôle annuel de cohérence entre les données déclarées par les fournisseurs et les données d'acheminement remontées par le gestionnaire de réseau.



CALENDRIER DE VERSEMENT DE LA TCCFE



TCCFE : ÉVOLUTION DU MONTANT REVERSÉ EN €



A noter :
le 4^{ème} trimestre 2021
a fait l'objet d'un
mandatement en 2022.

LISTE DES 43 FOURNISSEURS PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE

- ALPICQ
- ALTERNA / SOREGIES
- ANTARGAZ
- BUDGET TELECOM
- BULB ENERGIA IBERICA
- EDF
- ELECOCITE
- ENALP
- ENERCOOP
- ENERGEM
- ENGIE
- ENI GAS POWER FRANCE (ex ALTERGAZ)
- GAZ EUROPEEN / GAZ DE PARIS
- GAZEL ENERGIES SOLUTIONS (Ex UNIPER)
- GAZELEC ENERGIES DU SANTERRE
- GEDIA
- GEG SOURCES D'ENERGIES
- GREENYELLOW
- HYDROPTION
- IBERDROLA
- ILEK
- JOUL EKWATEUR
- LLUM ENERGIE CATALANE
- NLG URBAN SOLAR ENERGY
- OHM ENERGIE
- OUI ENERGY
- OVO ENERGY
- PRIMEO (ex ENERGIES LIBRES)
- PROXELIA
- SAS E PONGO
- SELIA SEOLIS
- SOWATT (ELECTRICITE DE SAVOIE)
- SOWEE
- SIPLC (SOCIETE D'IMPORTATION LECLERC)
- SYNELVA
- TOTAL DIRECT ENERGIE
- UPLE ENERGIE D'ICI
- VATTENFALL
- VOLTERRES
- WEKIWI
- XELAN (PLUM ENERGIE)

ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE

Valable aujourd'hui, ce dispositif de taxation de la TCCFE sera modifié à compter du 1^{er} janvier 2023, puisque le projet de Loi de Finances 2021 en son article 13 prévoit une harmonisation du dispositif, avec un regroupement de l'ensemble des taxes d'électricité pour en confier la gestion à la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) et la fixation d'un taux unique au niveau national.



**UNE COMPÉTENCE
QUI SE DÉVELOPPE**

LA CONCESSION GAZ

I DONNÉES CLÉS

90
communes

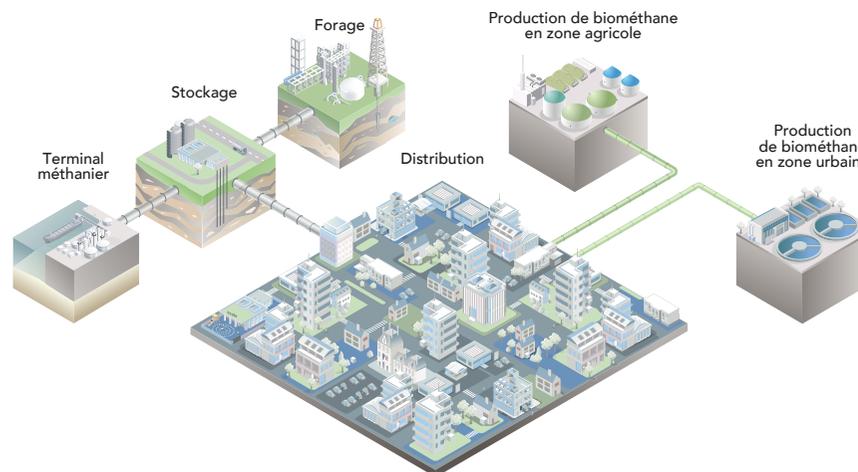
118 605
abonnés

1 738 km
de réseau de gaz

38 M€ H.T.
de recettes
d'acheminement

2 904 GWh
acheminés

II LA CHAÎNE GAZIÈRE



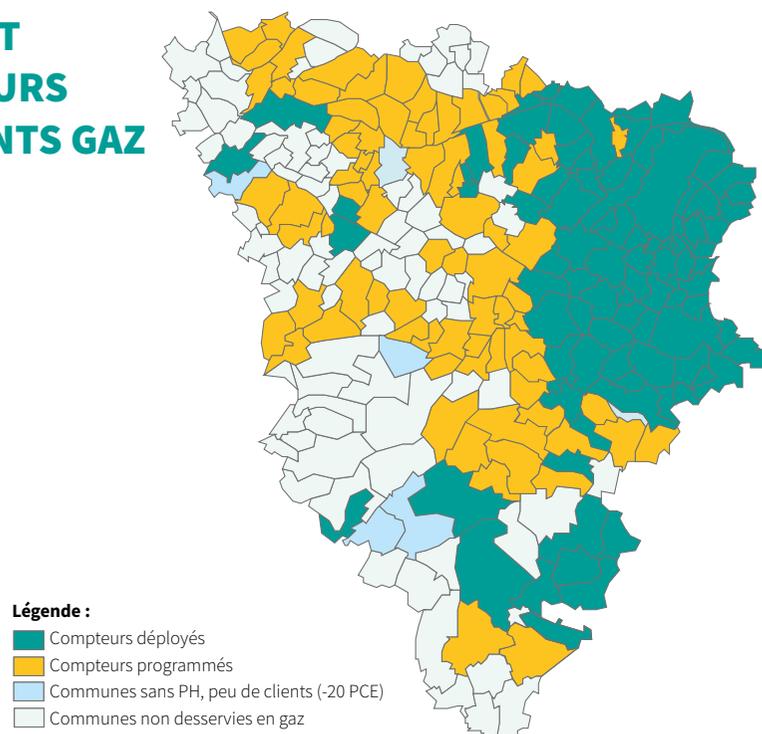
I INVENTAIRE DU PATRIMOINE DE LA CONCESSION DU SEY

Canalisations (longueurs en kilomètres)	2021	2020	2019
Longueur totale des canalisations	1 738	1 728	1 722
Par pression			
Basse pression (pression de 17 à 25 mbar)	106	108	110
Moyenne pression (pression de 0,3 à 16 mbar)	1 632	1 619	1 611
Par matière			
Polyéthylène (PE)	1 179	1 163	1 155
Acier	532	536	537
Autres matériaux	27	28	29

L'âge moyen du réseau de la concession est de 28 ans

Autres ouvrages	2021	2020	2019
Postes de détente réseau	172	165	172
Robinets de réseau	1 016	1 033	1 016
Branchements collectifs	7 408	7 015	7 408

I DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZ



I L'ACTIVITÉ AU QUOTIDIEN

2021	2020
Nombre total d'incidents	
2081	2 220



INCIDENTS / NATURE

Manque de gaz ou défaut pression sans fuite		Fuite de gaz sans incendie ni explosion		Incendie et/ou explosion		Autres natures	
497	605	1 195	1 127	245	296	144	192

INCIDENTS / SIÈGE DU DÉFAUT

Installations intérieures desservies par GRDF		Ouvrages exploités par GRDF		Autres sièges	
425	443	1 407	1 471	249	306

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR TYPE D'OUVRAGE

Réseau		Branchement individuel ou collectif	
18	34	920	872
CI, CM et branchement particulier		Poste de détente et protection cathodique	
357	345	10	3
Autres ouvrages exploités par GRDF			
109		122	

INCIDENTS SUR OUVRAGES EXPLOITÉS PAR GRDF, PAR CAUSE DE L'ACCIDENT

Dommages		Défaut de mise en manœuvre	
48	65	110	100
Défaillance d'installation à proximité		Incendie	
1	3	7	11
Environnement		Matériel	
23	28	1 218	1 263

Clients concernés par une interruption de livraison suite à un incident

4 221	4 315
--------------	--------------

I LES APPELS ET INCIDENTS

TOTAL DES APPELS

(clients, pompiers, collectivités locales, GRDF...)

2020 2021

5 259 → 5 541

DÉPANNAGE

2020 2021

2 841 → 3 142

INTERVENTIONS SÉCURITÉ

2020 2021

2 418 → 2 399

NOMBRE TOTAL D'INCIDENTS

2020 2021

2 081 → 2 220



I STATIONS PUBLIQUES GNV OUVERTES EN IDF



34

stations publiques GNV ouvertes

Légende

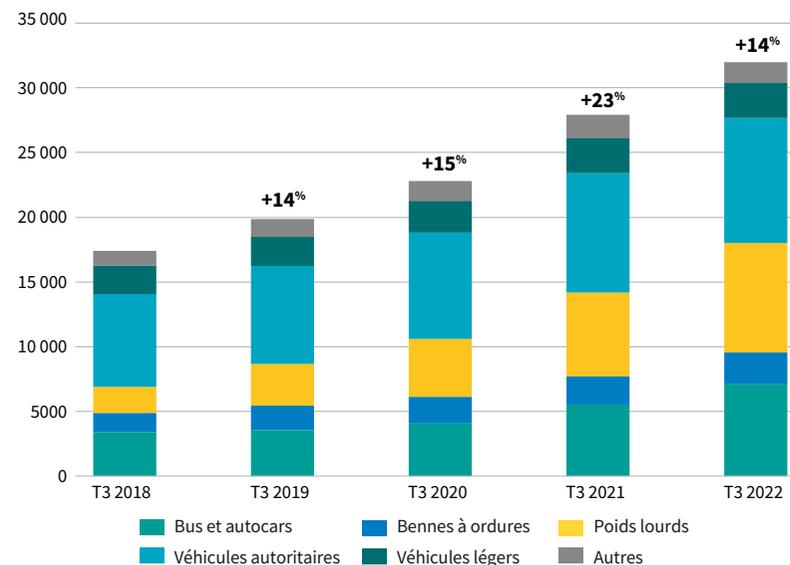
○ Stations
en service

● **6**
stations
GNL-C

● **26**
stations
(Bio)GNC

● **6**
stations
(Bio)GNC GNL

I Évolution des immatriculations GNV en France



% Evolution de la flotte (par rapport à l'année n-1)

Source : <https://gnv-grtgaz.opendatasoft.com/pages/observatoire/>, août 2022 (mise à jour trimestrielle)
Vigie GNV Île-de-France - Août 2022



I LE BIOMÉTHANE



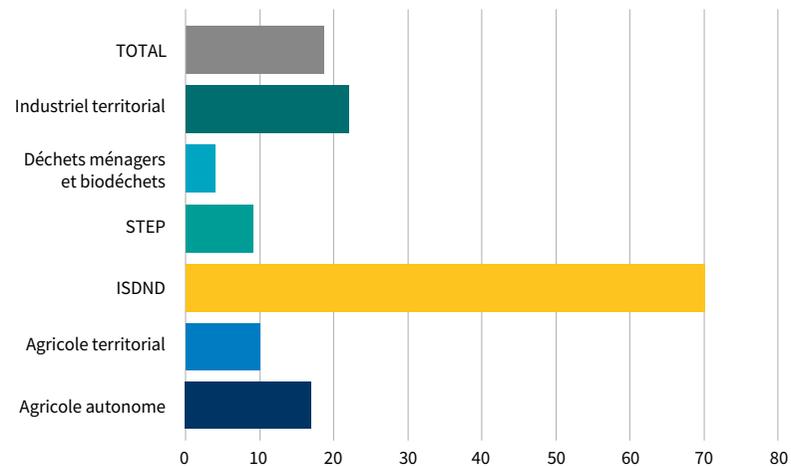
43
sites injectent du biométhane
dans les réseaux de gaz

Légende

- Site de méthanisation agricole
- Centre de stockage de déchets
- Site de méthanisation territoriale
- Station d'épuration

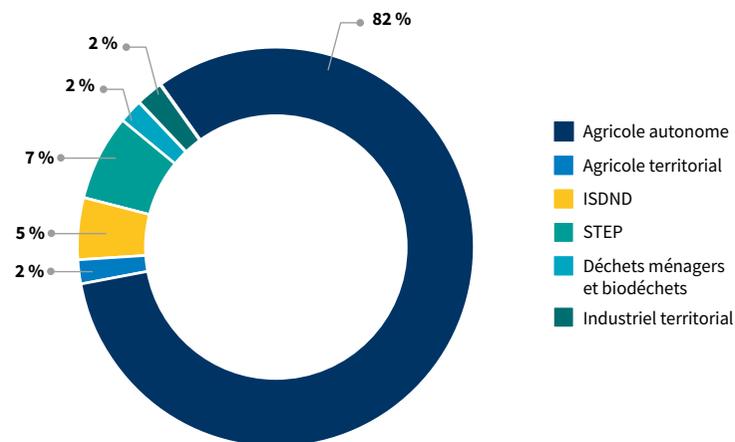
04 août 2022 Hypothèses : 8200 heures de fonctionnement en année pleine. Consommation moyenne annuelle d'un logement neuf = 6 MWh/an ; d'un bus roulant au bioGNV = 250 MWh/an.
Vigie Biométhane Île-de-France - Août 2022

I Capacité moyenne des sites en injection - Île-de-France



Source : Vigie Biométhane Île-de-France - Août 2022
Externe GRDF

I Typologie des sites en injection en nombre - Île-de-France





**DE MEILLEURS PRIX
ET SERVICES**

Jan Feb Mar Apr May Jun Jul Aug Sept Oct Nov Dec

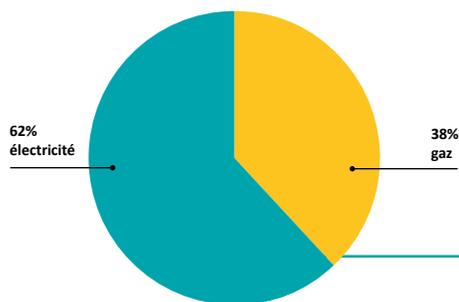
LES ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE



I DONNÉES ACHATS GROUPÉS

ÉLECTRICITÉ

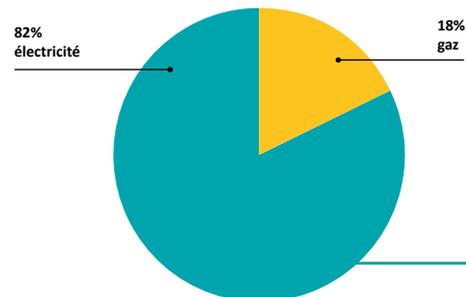
GAZ



170



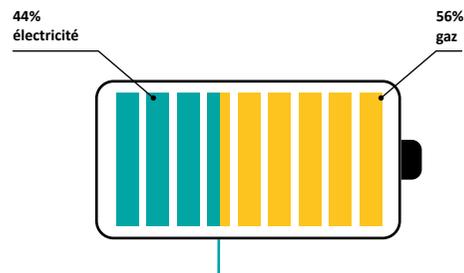
103



3 922



837



97



122



LES ACHATS GROUPÉS D'ÉLECTRICITÉ



Mise en place du second marché subséquent pour une période de fourniture allant du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

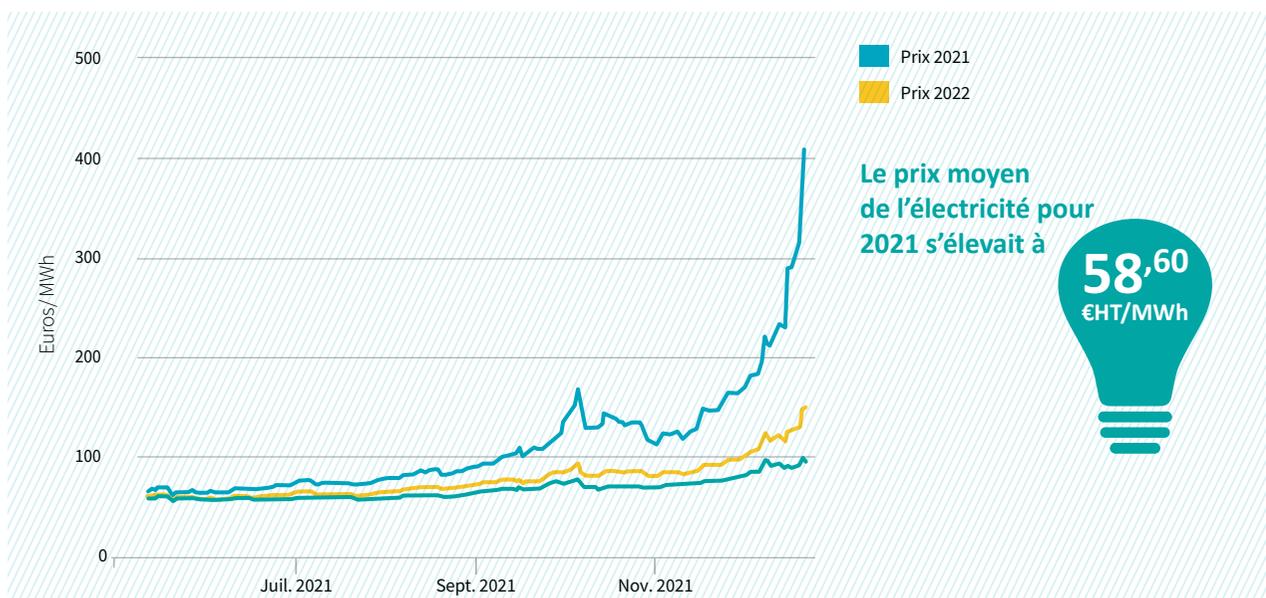
Grâce à la consultation de fin 2020 et compte tenu du contexte, le SEY 78 a choisi une offre dite indexée ARENH (Accès Régulé à l'Énergie Nucléaire Historique) plus compétitive qu'une

offre 100% marché. Aussi, seule la part d'énergie hors ARENH a dû être achetée sur le marché (35% du volume).

Cette stratégie a permis au SEY 78 d'obtenir pour ses adhérents un prix fixe sur l'année 2021 et en très légère baisse par rapport à 2020.

Le groupement du SEY a passé l'année 2021 sans subir l'impact du marché notamment sur le deuxième semestre 2021

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles compte tenu de l'évolution des prix en 2021.



Toutes vos demandes (interface client/fournisseur, interrogation sur vos consommations, information sur le déroulé du marché, facturation, recouvrement...) peuvent être réalisées via l'espace client de chaque fournisseur ou directement par courriel.

LOT N°1 : C2, C3, C4
(puissance > 36 kVA)

sey78@mail.totalenergies.fr
01.71.39.10.22

LOT N°2 : C5
(puissance < 36 kVA)

edfcollectivites-sey78@edf.fr
01.72.95.34.33



Bien entendu, les services du SEY et plus particulièrement Monsieur Aurélien MOREAU reste à votre disposition en cas de difficultés.

Toutes ces informations ainsi que l'ensemble des pièces des marchés en cours sont disponibles sur le site www.sey78.fr dans votre espace adhérent.

LES ACHATS GROUPÉS DE GAZ



Mise place du nouveau marché subséquent pour une période de fourniture du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2022.

Avec ce nouveau marché subséquent, le SEY 78 a adopté une nouvelle stratégie consistant à fonctionner par un prix objectif cible. Cette stratégie consiste à sécuriser 100% du volume en prenant position sur le marché de l'énergie à différentes reprises.

Grâce à cette stratégie, le SEY 78 a réussi à sécuriser : 100% des volumes de 2021 à un prix très bas par rapport à 2020 et 2019.

Le prix acheté en 2021 à travers cette opération de fixation s'élevait à 13,94 €/MWh

Le groupement du SEY a passé l'année 2021 sans subir l'impact du marché notamment sur le deuxième semestre 2021.

Le prix moyen PEG MA 2021 + constante (PO coût fixe) est de 39,21 €/MWh contre un prix facturé de 13,94 MWh

Historique des prix



Niveau Fixation SEY au prix de :

13,15 €
+ constante
0,79

La stratégie d'achat du SEY a permis à ses adhérents de réaliser des économies substantielles

Le SEY a réalisé une fixation de 100% de ses volumes de 2021 le 12/06/2020

- Les volumes ont été réservés au prix de 13,15 € + constante 0,79 (PO coût fixe) soit 13,94 €
- Le tableau ci-dessus présente l'historique des prix de facturation de 2021, ces derniers auraient été appliqués sur 100 % des volumes si aucune fixation n'avait été réalisée

BiLL-e

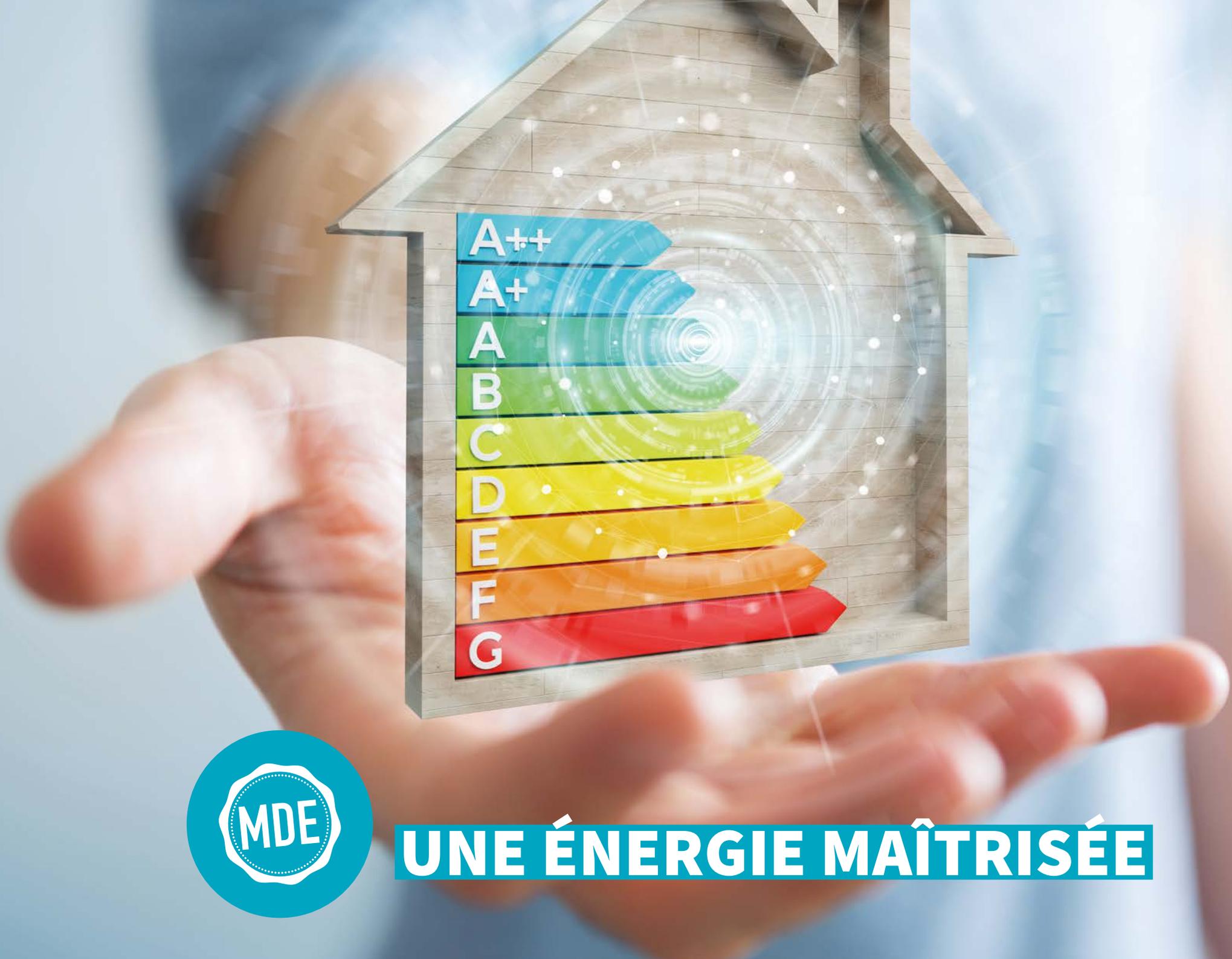
Pour toutes vos demandes (facturation, interface gestionnaire de réseau, recouvrement, interrogation sur vos consommations, informations sur le déroulé du contrat...)

Vous pouvez les réaliser via l'espace client :

www.espace-client.entreprises-collectivites.engie.fr

Vous pouvez également contacter votre interlocuteur Engie : espace-marchepublic@engie.com





UNE ÉNERGIE MAÎTRISÉE

LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (C.E.E)

LES C.E.E, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (C.E.E.) est un levier financier destiné à favoriser les investissements en matière d'efficacité énergétique. Les C.E.E. sont délivrés par l'Etat pour les travaux éligibles et correspondant aux économies d'énergie obtenues et mesurées en kWh (CUMAC). Ces certificats sont valorisés, regroupés, puis négociés avec les obligés les plus offrants, ce qui permet de réduire ainsi l'investissement initial des opérations.



ont signé une ou plusieurs conventions en vue de déposer des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) depuis 2013.

LE REGROUPEMENT DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE (CEE)

La mission du SEY consiste à accompagner ses adhérents dans la valorisation de leurs CEE en gérant l'ensemble de la procédure d'instruction des dossiers suivant un planning maintenant bien connu de nos adhérents.

Plus globalement, depuis la création du service, **171,4 GWh cumac de CEE ont été valorisés et vendus pour un montant global d'un peu plus de 981 K€.**

Suivi du volume de CEE déposé / du produit des ventes

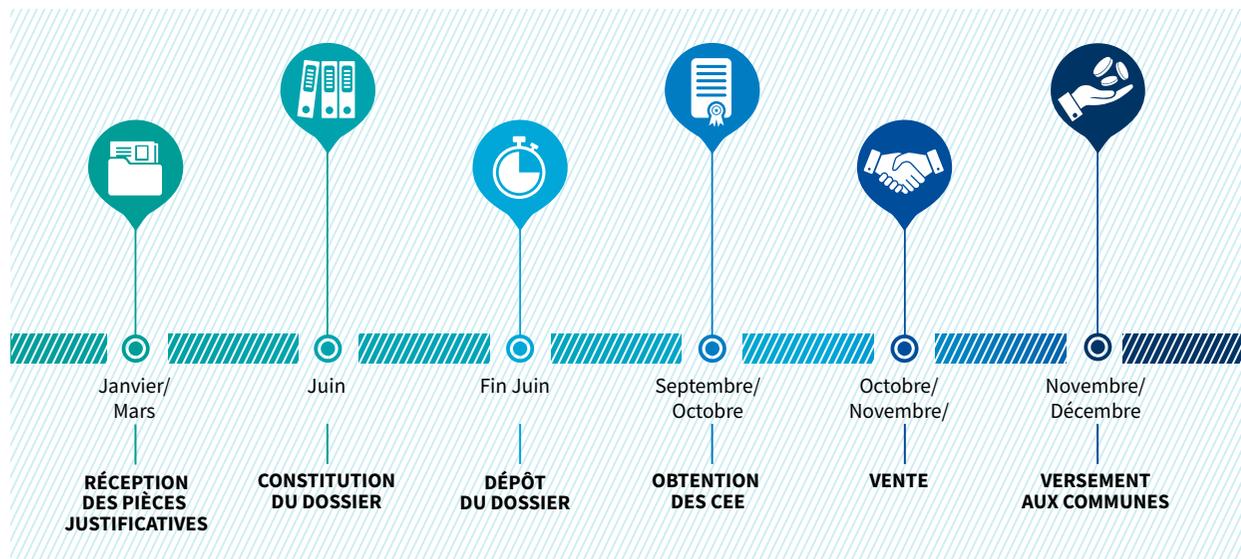




Pour rappel, pour que votre dossier soit complet et puisse être déposé sur la plateforme Emmy, il convient d'adresser au SEY courant avril les pièces justificatives suivantes :

- Le devis, bon de commande ou acte d'engagement du marché ;
- La facture des travaux de moins d'un an ;
- L'attestation sur l'honneur complétée et signée ;
- La fiche technique des matériels/matériaux installés.

En 2021, 22 collectivités ont confié au SEY la valorisation de 149 opérations représentant 30,5 GWh. Compte tenu de l'évolution des prix d'achat de CEE, la vente est intervenue le 5 octobre dernier au prix de 7,020 €/MWh, représentant un montant global de 214 K€.



En 2021, le SEY a procédé à la mise à jour des fiches standardisées de CEE ainsi que leurs mises en ligne sur le site internet du SEY. Une intégration des nouvelles obligations liées à l'entrée dans la 5^e période (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025) a également été réalisée.

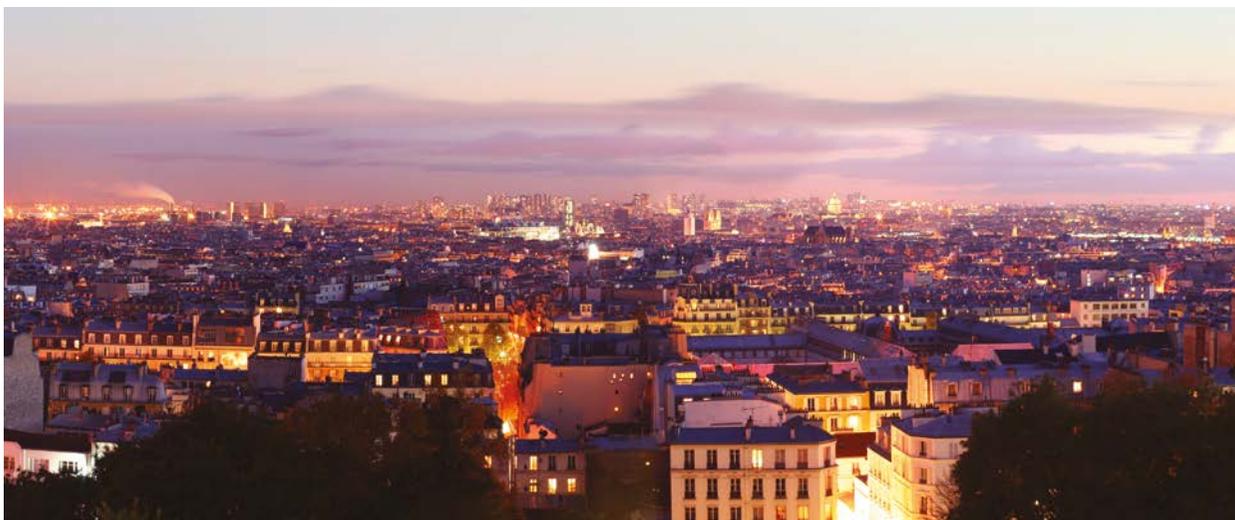
L'ACCOMPAGNEMENT ÉNERGÉTIQUE : LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ (CEP)

Afin d'encourager les communes présentes sur son territoire à mener des actions concrètes pour maîtriser leurs consommations d'énergie, le SEY a développé un **partenariat** avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) et avec Energies Solidaires pour les inciter à signer des conventions pluriannuelles d'objectifs dans le cadre de Conseil en Énergie Partagé (CEP).

Le CEP est un dispositif qui vise à aider les communes à mieux maîtriser leurs dépenses énergétiques.

Le SEY a voté l'attribution d'un soutien financier à ses communes en complément des participations qui peuvent être versées par les partenaires qui contribuent au financement de la mission de CEP, tels que l'ADEME, Parc Nationaux Régionaux et les EPCI ou autres.

Ce soutien financier est réservé aux communes adhérentes au SEY. Il s'agit d'un **soutien financier exceptionnel versé une seule fois pour l'ensemble de la période d'engagement de 3 ans** et au titre des conventions pluriannuelles d'objectifs signées.



11 communes
sous convention ont bénéficié
de l'aide du SEY :

- Bouafle
- Brueil en Vexin
- Evécquemont
- Gaillon
- Jambville
- Mézières sur Seine
- Mézy sur Seine
- Rochefort en Yvelines
- Rosny sur Seine
- Vaux sur Seine
- Villennes sur Seine

17 000 €
d'aide versée par le SEY

Aide portée à **4 000 €** pour
les conventions signées en 2022.





LES ÉNERGIES RENOUVELABLES



LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

I LE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Les services du SEY ont poursuivi leur démarche de rencontre d'élus intéressés par le développement de la filière photovoltaïque sur leur territoire et ont ainsi continué à réaliser des études de faisabilité pour l'installation de centrales sur les bâtiments publics des communes des Yvelines.

En 2021, de nombreuses collectivités ont sollicité le SEY pour qu'il réalise et exploite ces centrales solaires sur leurs bâtiments ou parkings. Aussi, celui-ci a créé sa propre régie « SEY Energie Renouvelable », dédié à la réalisation sous sa propre maîtrise d'ouvrage d'installation solaire photovoltaïque. En parallèle, les instances du SEY ont doté la régie de son budget associé et lui ont alloué une capacité d'investissements de 1,2M€.

SEY Energies Renouvelables

La Régie du SYNDICAT D'ÉNERGIE DES YVELINES

Compte tenu des évolutions réglementaires de fin 2021, le SEY a revu ses orientations en matière d'investissement solaire photovoltaïque et privilégie les espaces publics permettant l'installation de 500 m² minimum de panneaux photovoltaïques.

I LA MÉTHANISATION

Le biométhane est une énergie **100 % renouvelable**.

- 1. Collecte de matières organiques :** effluents d'élevages, résidus de cultures, déchets verts, ordures ménagères, déchets des industries agroalimentaires et résidus des traitements des eaux usées.
- 2. Méthanisation des déchets :** après avoir été introduits dans un digesteur pour être transformés en biogaz, qui une fois épuré deviendra du biométhane. Le résidu de la méthanisation, le digestat, est stocké avant d'être utilisé comme engrais organique et épandu.
- 3. Injection dans le réseau public de distribution de gaz naturel** après avoir été odorisé et contrôlé.
- 4. Valorisation d'une énergie alternative, renouvelable et propre, au service de tous :** mêmes usages que le gaz naturel (chauffage, cuisson, production eau chaude, carburant (bioGNV))



SUR

I L'investissement solaire du SEY dans vos communes.

Quel est notre rôle ?

Son rôle consiste à proposer aux communes de réaliser des installations solaires photovoltaïques sur leur territoire. Celles-ci sont financées, installées et exploitées par le SEY pendant 20 ans. Votre commune perçoit un loyer annuel, devient acteur de la transition écologique et peut communiquer montrant ainsi l'exemple à suivre.

Sur quels sites ?

Les sites susceptibles de recevoir les installations solaires disposent de surfaces continues de plus de 500 m², en espaces au sol (parkings, cours d'école...) ou en toitures acceptant la surcharge des panneaux.

Comment ça marche ?

Le SEY visite les sites potentiels de la commune, établit une Convention d'Occupation Temporaire de la toiture ou de l'espace au sol de la collectivité. Le SEY se charge du dépôt du permis de construire en collaboration avec la commune, établit les marchés, suit les travaux, procède à la mise en service et assure l'exploitation dans la durée.



ÉCOMOBILITÉ

DÉPLOIEMENT DE BORNES DE RECHARGES DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES DU RÉSEAU « SEY MA BORNE »

I DONNÉES CLÉS

2 335  **Abonnés Seymaborne**


28 345
Transactions

286 min
Durée moyenne
par session
normale 

 **779**
Badges distribués

 **4,9 €**
Revenus moyen
d'une session sur
borne normale*

 **18,25 kWh**
Consommation moyenne
d'une session sur borne normale*

* Hors confinement



RÉSEAU DE BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES



Le SEY, Syndicat d'Énergie des Yvelines, principale autorité concédante du département a décidé de relever le défi : **répondre aux nouveaux enjeux de déplacement sur le territoire.**

Le Syndicat d'Énergie des Yvelines a ainsi développé un vaste programme de bornes de recharge de véhicules électriques : **le réseau « SEY ma borne ».**

Ainsi, depuis 2019, le SEY a déployé le réseau « SEY ma borne » qui comporte près de 150 bornes sur 78 Communes.

LES + DU RÉSEAU SEY MA BORNE UN RÉSEAU ÉTENDU

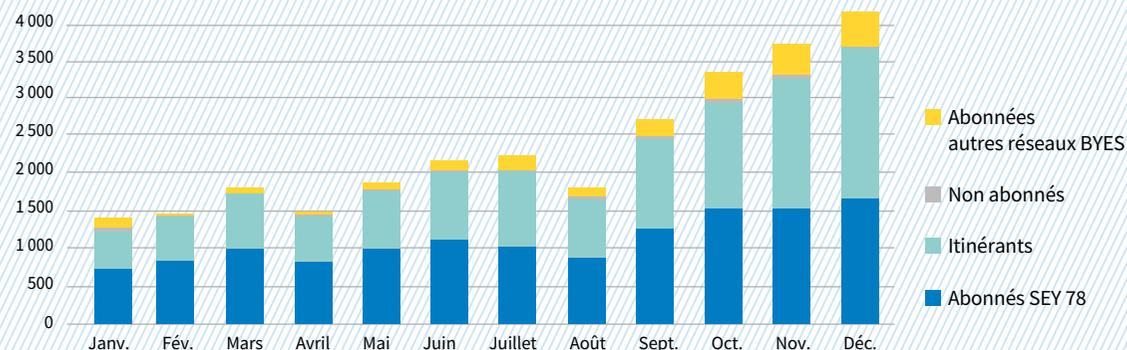
78 communes concernées

Recharge sur tous types de véhicules électriques

Près de **150** bornes (1^{ère} phase)

2^h de stationnement gratuit

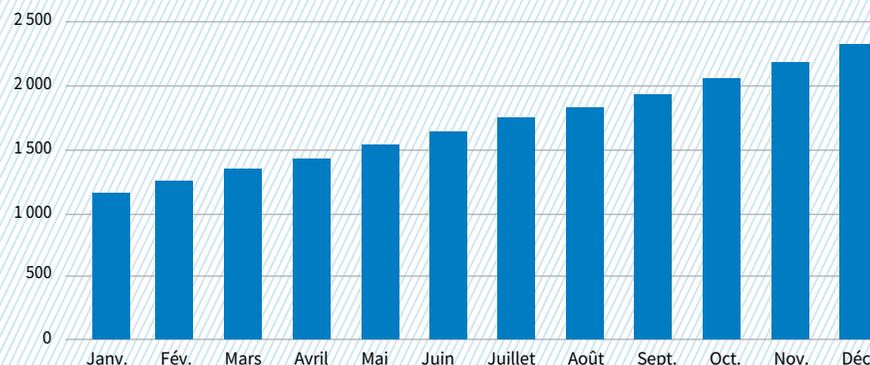
NOMBRE DE SESSIONS



Décembre 2020
Environ 1 600 sessions

Décembre 2021
Environ 4 200 sessions

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS





I IMMATRICULATIONS ANNUELLES

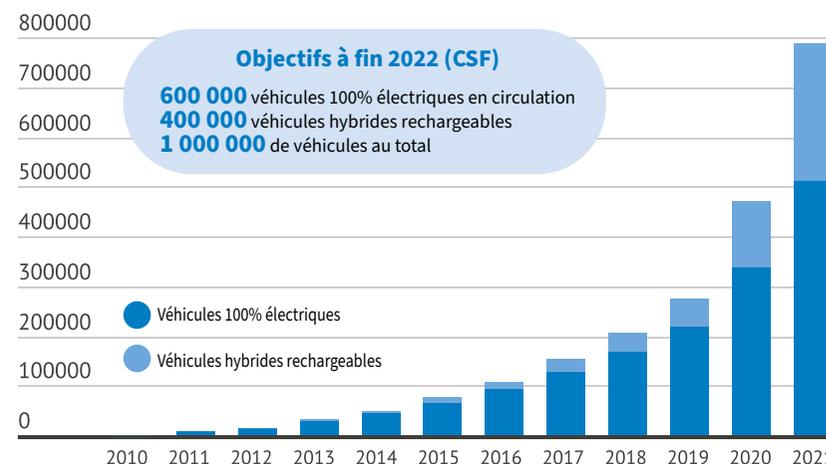
	Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	Véhicules particuliers et utilitaires hybrides rechargeables (PHEV)	Total
Véhicules particuliers et utilitaires 100 % électriques	24 634 (+ 12 %)	15 568 (+ 3 %)	40 202 (+ 8 %)
Depuis janvier 2021	174 191 (+ 45 %)	8 792 (+ 10 %)	315 978 (+ 62 %)

I RÉCAPITULATIF DE L'ANNÉE 2021 (VÉHICULES PARTICULIERS ET UTILITAIRES)

315 978 véhicules électrifiés rechargeables immatriculés, dont **174 191** véhicules électriques et **141 787** véhicules hybrides rechargeables (+ **14** véhicules électriques à hydrogène). Cela représente **15 %** de parts de marché.

Source : Avere-France / AAA Data

I ÉVOLUTION DU PARC DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES EN FRANCE DEPUIS JANVIER 2010



Source : Avere-France / AAA Data



ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE



I L'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE (AMO) POUR LES TRAVAUX D'ENFOUSSEMENT

Depuis maintenant 2015, le SEY s'implique davantage dans les travaux d'enfouissement et apporte une aide concrète à ses communes adhérentes, complétant sa mission principale d'autorité concédante, en développant une mission d'assistance et de conseil pour les travaux d'enfouissement de réseaux et d'aménagement de voirie et d'éclairage public associés.

Dans le cadre du programme d'enfouissement des réseaux (article 8) établi par le SEY chaque année, les communes inscrites (non adhérentes au SIERTECC et au SIRE) peuvent contractualiser avec le SEY pour bénéficier de son assistance, de ses conseils et de l'expertise des Bureaux d'Études ayant souhaité répondre à la consultation du SEY.

Le SEY a lancé en 2020 une consultation afin d'identifier des Bureaux d'Études répondant aux prestations souhaitées et proposant des tarifs pour une mission type.

Les Bureaux d'Études ayant répondu aux attentes du SEY sont les suivants :

ANIXI
INGÉNIEURIE RURALE & URBAINE

BEHC

foncier experts
Société de Géomètres Experts
Maitres d'Œuvre V.R.D.

JSI
INGÉNIEURIE & MAÎTRISE D'OUVRAGE

SEMAF

STUR
bureau d'études

Ces 6 Bureaux d'Études ont signé avec le SEY une convention de partenariat en mars 2021. Ainsi, les collectivités du SEY ont la possibilité de passer par l'un de ces Bureaux d'Études pour la maîtrise d'œuvre de leurs travaux d'enfouissement et leurs travaux de voirie et d'éclairage public associés.

Les tarifs des Bureaux d'Études, sont disponibles sur demande aux services du SEY.



I GROUPEMENT DE COMMANDES DE LEVERS TOPOGRAPHIQUES ET INVESTIGATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les Collectivités recourent régulièrement aux services de topographes géomètres, pour répondre à leurs besoins d'élaboration de projets.

L'évolution de la réglementation, relative aux travaux à proximité des réseaux, a renforcé nos obligations en la matière et rendu indispensables les investigations complémentaires visant à localiser précisément ces réseaux pour lesquelles les exploitants ne disposent pas d'une cartographie précise (avec des réseaux en classe A).

Conscient que cette obligation est contraignante pour les Collectivités, le Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY), le Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) et le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île de France (SIGEIF) se sont associés pour proposer un groupement de commandes afin de réaliser des levés topographiques et des investigations complémentaires.

Ce marché a été attribué lors de la Commission d'Appels d'Offres (CAO) du 09 mars 2020 à Elliva

ELLIVA
by NextRoad

I GROUPEMENT DE COMMANDES DE DIAGNOSTICS LIÉS À L'AMIANTE OU HAP

Certains enrobés sont susceptibles de contenir de l'amiante, rendant complexes, voire dangereux, les travaux de voirie. Afin d'aider les collectivités chargées, sur le domaine public, de procéder à des opérations de détection d'amiante, désormais obligatoires, le SEY, en collaboration avec deux autres syndicats d'énergie, ont lancé un groupement de commandes.

Afin de se conformer à la réglementation, les communes sont donc tenues de réaliser ces « diagnostics amiante » touchant leur voirie. Pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette nouvelle obligation, le Sigeif, le Sdesm (Syndicat d'énergie de Seine-et-Marne) et le Sey78 (Syndicat d'énergie des Yvelines) ont organisé un groupement de commandes conjoint. Aux diagnostics amiante s'ajoutent des prestations de recherche de la concentration en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques) et de diagnostic des canalisations. Cette démarche a rapidement démontré son utilité, plus de deux cents collectivités y ayant répondu favorablement.

Le marché a été attribué le 09 Juillet 2019 à la société DOMOBAT.

DOMOBAT
Expertises





SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE

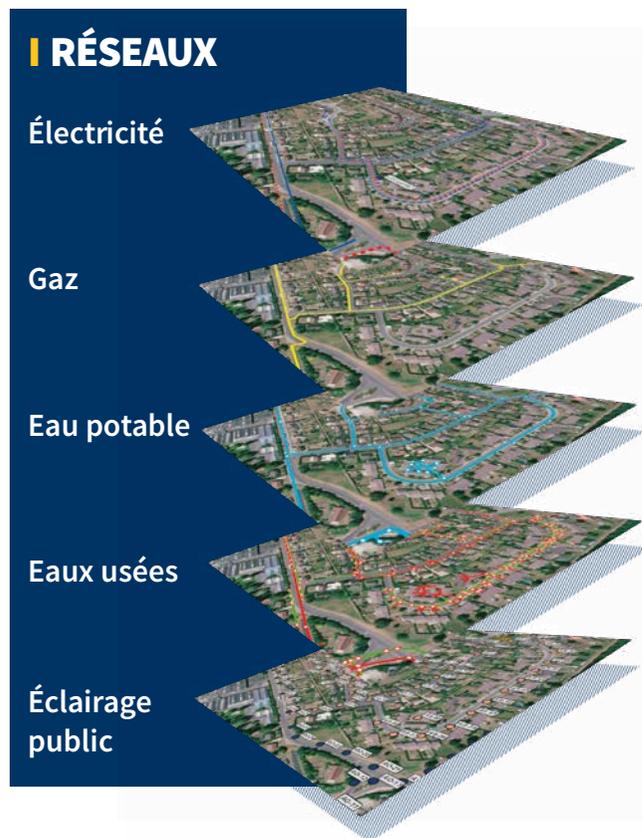


LE PORTAIL CARTOGRAPHIQUE

Les Collectivités Territoriales doivent faire face à des problématiques d'aménagement du territoire de plus en plus complexes. Pour y répondre, elles ont besoin d'outils leur permettant de prendre les meilleures décisions. De ce fait, le SEY met gratuitement à la disposition de ses adhérents l'accès à un Portail Cartographique (SIG). Ce portail permet la visualisation des réseaux d'électricité et de gaz

pour les adhérents. Il est aussi possible de rajouter des couches supplémentaires avec les autres réseaux que les communes peuvent nous envoyer afin de les intégrer sur le Portail.

De plus, bientôt, une base est en cours de création pour intégrer le réseau d'éclairage public sur le Portail Cartographique.



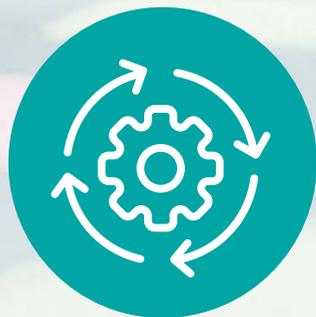
LES DT/DICT

Le Portail Cartographique donne un accès également depuis début Août 2021 aux DT/DICT demandées sur la Commune. Il est ainsi possible de visualiser les DT / DICT terminées, en cours ou à venir.

En cliquant sur la pastille, l'accès est donné aux informations sur le responsable du projet et sur l'entreprise qui réalisera les travaux et sur le type de projet prévu.

Ce qui permettra aux Communes de suivre les chantiers sur leur Territoire.





FONCTIONNEMENT DU SEY

LE FONCTIONNEMENT ET LES INSTANCES

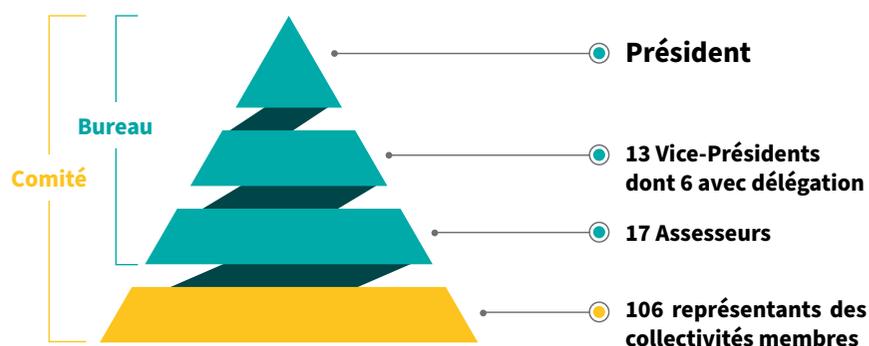
LE FONCTIONNEMENT : UN SYNDICAT COMPOSÉ D'ÉLUS

Le SEY est un syndicat mixte composé de 201 communes (1 026 938 habitants) qui adhèrent au syndicat, directement ou indirectement, pour les compétences fédératrices (l'organisation du service public de l'électricité et du gaz). Des services avantageux sont également proposés tels que les marchés d'achat groupé d'énergie, le déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques, la promotion et le déploiement des énergies renouvelables, l'accompagnement de la maîtrise de la Demande en Energie (MDE), l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement des réseaux et l'éclairage public...

Suite aux élections de mars et de juin 2020, les conseillers municipaux et communautaires des collectivités membres, représentées chacune par des délégués titulaires et suppléants, ont désigné leurs 274 délégués afin de siéger au sein du syndicat.

LES INSTANCES : LE COMITÉ ET LE BUREAU

Le Comité du SEY est composé de la manière suivante :



Adhérents :
 *88 communes individuelles représentées par 100 délégués titulaires et 100 délégués suppléants
 + 5 intercommunalités ou syndicats intercommunaux représentés par 37 délégués titulaires et 37 délégués suppléants
soit :
137 délégués titulaires et 137 délégués suppléants

	COMMUNES INDIVIDUELLES	SYNDICATS INTERCOMMUNAUX OU INTERCOMMUNALITÉS				
201 communes	88	 14	 31	SIRE 7	 5	 56
1 026 938 habitants	365 270 h	242 079 h	29 026 h	19 853 h	82 550 h	288 160 h
Nb dél Tit ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Sup ELEC = 137	100	11	3	1	7	15
Nb dél Tit GAZ = 53	35	0	0	0	3	15
Nb dél Sup GAZ = 53	35	0	0	0	3	15



LE BUREAU

LE COMITÉ

Le 1^{er} Comité post-élections s'est réuni le 5 novembre 2020 afin d'élire le Président et les Vice-Présidents qui composent le Bureau. Laurent Richard a été réélu Président du SEY pour la nouvelle mandature 2020-2026. Comptant 6 Vice-Présidents avec délégation de fonctions, le Bureau est composé de 30 membres. Il est chargé d'assister le Président dans la gestion du syndicat.

LE PRÉSIDENT



Laurent RICHARD

Président du SEY

Maire de Maule

Vice-Président du Conseil départemental

LES VICES PRÉSIDENTS



Benoît PETITPREZ

1^{er} Vice-Président
Rambouillet



Vincent MEZURE

2^{ème} Vice-Président
Bouival



Charles PRELOT

3^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Conflans-ste-Honorine



Henri-pierre LERSTEAU

4^{ème} Vice-Président
Plaisir



Christophe MOLINSKI

5^{ème} Vice-Président
Noisy-Le-Roi



Eric MARTIN

6^{ème} Vice-Président
Montainville



Michel CARRIÈRE

7^{ème} Vice-Président
GPS&O
Les Mureaux



Gérard SOLARO

8^{ème} Vice-Président
Gommecourt



Dominique TURPIN

9^{ème} Vice-Président
GPS&O
Nezel



Serge MIRABELLI

10^{ème} Vice-Président
Saint-Germain-en-Laye



Benoît BOUHEBEN-DEMAI

11^{ème} Vice-Président
Sartrouville



Rachid BOUHOUC

12^{ème} Vice-Président
SIERTECC
Cergy



Aliou GASSAMA

13^{ème} Vice-Président
GPS&O
Mantes-La-Jolie



LES ASSESSEURS



Micha ACKERMANN
Assesseur
Chavenay



Cédric AOUN
Assesseur
SIRE et SIERTECC
Triel-sur-Seine



M'Barek BOUCLLIGA
Assesseur
Sartrouville



Bertrand COQUARD
Assesseur
CA SQY
Les Clayes-Sous-Bois



Marc DAMAGNEZ
Assesseur
Longnes



Sandrine DOS SANTOS
Assesseur
GPS&O
Poissy



Alain GAGNE
Assesseur
Boissy-Mauvoisin



Jean-Luc GAGNIERE
Assesseur
Marly-Le-Roi



Jean-Pierre HARDY
Assesseur
SIERTECC
Eragny-Sur-Oise



Christine HERREBRECHT
Assesseur
Houilles



Stéphane JEANNE
Assesseur
GPS&O
Oville-sur-Montcient



Didier MARTINEZ
Assesseur
GPS&O
Porcheville



Philippe MIRAULT
Assesseur
Beynes



Jean-Michel THIRANT
Assesseur
Mareil-Le-Guyon



Lionel WASTL
Assesseur
GPS&O
Andresy



Guy YVART
Assesseur
Dammartin-En-Serve

COMITÉ 

- 11 février
- 11 mars
- 30 septembre

BUREAU

- 4 février
- 4 mars
- 21 septembre

LISTE DES DÉLÉGUÉS DU SEY

AU 31 DÉCEMBRE 2021 POUR LA NOUVELLE MANDATURE 2020-2026
(COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ ET GAZ)

COMMUNES au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
ADAINVILLE	Edouard ODIER	Hervé BARBIER
AIGREMONT	Samuel BENOUDIZ	Yannick RAYNAUD
ANDELU	Olivier RAVENEL	Charles CRESTLEY
AUTEUIL-LE-ROI	Michael DE LAROCHE	Jean-Luc CAPELLE
AUTOUILLET	Philippe BOUHELIER	Cédric BSCHORR
BAILLY	Denis PETITMENGIN	Éric VERPIEREN
BAZEMONT	Jean-Bernard HETZEL	Thierry NIGON
BENNECOURT	Jocelyne MANN	Henry LECLER
BEYNES	Philippe MIRAULT	Philippe GUILLONNEAU
BLARU	Marie-France PIERRE	Farouk EL MANOUNI
BOINVILLIERS	Laurence GAULT	Alexandrine BAUNOT
BOISSY MAUVOISIN	Alain GAGNE	Frank GAREAU
BOISSY-SANS-AVOIR	Christine MATHIEU	François TOIS
BONNIERES SUR SEINE	Benoit DESMOUSSEAUX	Daniel ROUX
BOUGIVAL	Vincent MEZURE	Jean-Marie CLERMONT
BREVAL	Michel ABRAHAM	Jacky LECLERC
BUC	Bernard MILLION-ROUSSEAU	Stéphane TOUVET
BULLION	Xavier CARIS	Éric CHABANNE
CHAMBOURCY	François ALZINA	Christophe PRIOUX
CHATEAUFORT	Bernard LERISSON	Yonel GOUNOT
CHAUFFOUR-LES-BONNIERES	Schéhézade DENIARD	Pierre BARD-MALHOUITRE
CHAVENAY	Micha ACKERMANN	Xavier COUINEAU
CONDÉ-SUR-VESGRE	Stéphane BLAIRON	Jean-René TANCREDE
COURGENT	Jean-Paul BARON (Maire)	Absence de nomination
CRAVENT	Jacky JOUBERT	Denis FAUGERES
DAMMARTIN-EN-SERVE	Guy YVART	Ghislaine SIWICK
FEUCHEROLLES	Michel DELAMAIRE	Nicolas TASSIN DE NONNEVILLE
FRENEUSE	Alain LESEC	Patrice LEMAIRE
GALLUIS	Georges WILLEMOT	Annie GONTHIER
GAMBAIS	Laurent DACULSI	Bertrand NEVEUX
GARANCIERES	Philippe ENARD	Michel SECONDAT
GOMMECOURT	Gérad SOLARO	Arnaud THOMAS
GOUPILLIERES	Régine FRANCOIS	Stéphane JEAN
GRANDCHAMP	Benjamin MASI	Jean-Philippe DUPUY

COMMUNES au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
GROSROUVRE	Paul STOUDEUR	Isabelle RAMAIN-SOUDANNE
HERBEVILLE	Roger HENEULT	Gérald DEROUET
HOUILLES	Marina COLLET	Clément BATTISTINI
	Christine HERREBRECHT	Christophe HAUDRECHY
	Sylvère MAGA	Sébastien SIMONIN
JOUARS-PONTCHARTRAIN	Willy BOYÉ	Wulfran GAMPACKAT
LA HAUTEVILLE	Marc COURTEAUD	Christian GLUCKMAN
LA QUEUE-LEZ-YVELINES	Alexis MARCHANDISE	Jean-Michel ALLIRAND
LA VILLENEUVE-EN-CHEVRIE	Christian GACHENOT	Jean-Luc RATIEUVILLE
LE MESNIL-LE-ROI	Didier KENISBERG	Janick CHEVALIER
LE PECQ	Agnès BUSQUET	Pascal SIMONNET
LE PORT-MARLY	David FERNANDES	Romarc LENOIR
LE TARTRE-GAUDRAN	Hervé GRANDURY	Franck PERROT
LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE	Thierry BIORET	Alain MOLL
LES MESNULS	Christian BRAILLARD	Pablo SCIANDRA
L'ETANG-LA-VILLE	Michel MOUTON	Thierry PEDROS
LIMETZ-VILLEZ	Serge ARMAND	Valérie MILON
LOMBOYE	Ivan BOUSSION	Jean-Michel ETIENNE
LONGNES	Marc DAMAGNEZ	Christian PUPPINCK
LOUVECIENNES	Marc BRUNNER	Stéphane GROS
MARCQ	Olivier SAINT-LEGER	Frédéric JUHAS
MAREIL-LE-GUYON	Jean-Michel THIRANT	Frédéric VALTON
MAREIL-MARLY	Lionel LIOTIER	Jean-Bernard BISSON
MAREIL-SUR-MAULDRE	Frédéric MUSILLAMI	Karine GONCALVES
MARLY LE ROI	Jean-Luc GAGNIERE	Jean-Guillaume DATIN
MAULE	Laurent RICHARD	Olivier LEPRETRE
MENERVILLE	Thomas ABBOU	Michaël ESTEVEZ
MERE	Jean GARNIER	Simon COULOMBEL
MOISSON	Marc BONMARCHAND	Thierry PAULME
MONDREVILLE	George LEMONNIER	Grégory ROBERT
MONTAINVILLE	Éric MARTIN	Jean-Philippe PELLE
MONTCHAUVEY	Thierry GIRAUDIER	Thibaud CATALAN
MONTFORT-L'AMAURY	Jean-Claude CAIN	Patrick LEMAÎTRE
MULCENT	Bruno LEFRERE	Brice CHAPPEY



Noms surlignés en gras :
Délégués Energie représentant
leur collectivité à l'électricité et au gaz

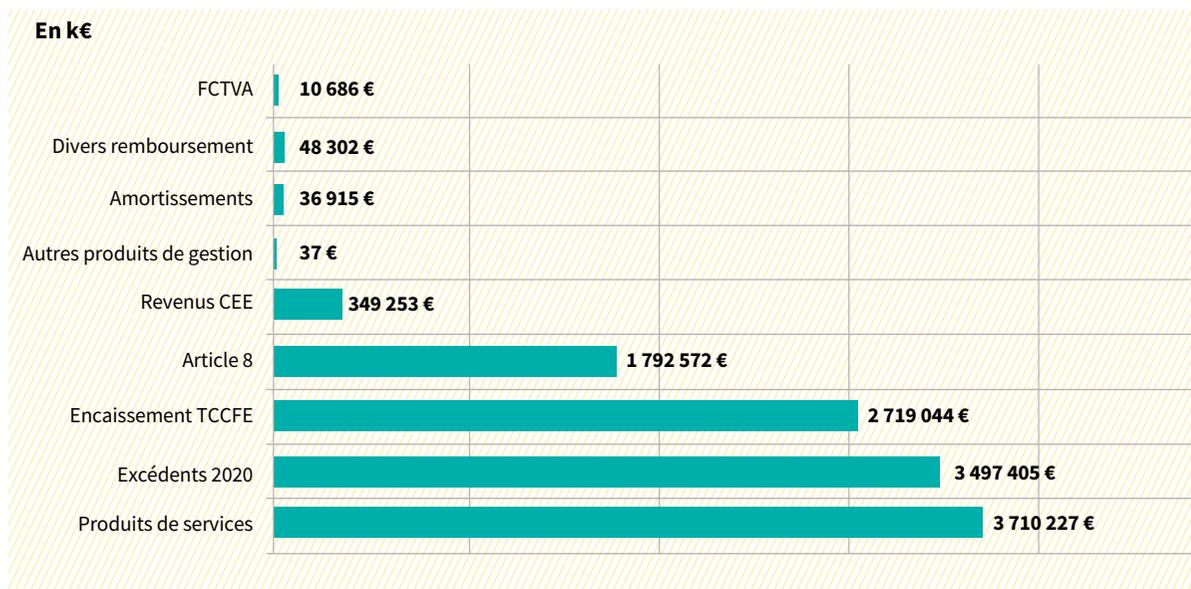


COMMUNES au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
NEAUPHLE-LE-CHATEAU	Bruno CAUQUIL	Éric LE RAY
NEAUPHLE-LE-VIEUX	Jean-Claude HUSSON	Magali DESDOITS
NEAUPHLETTE	Alain GARRIGOU	Christian GUILLOT
NOISY-LE-ROI	Christophe MOLINSKI	Marc TIMSIT
NOTRE-DAME-DE-LA-MER	Bruno BOUVERY	Arlette HUAN
RAMBOUILLET	Philippe COSTE	Clarisse DEMONT
	Benoît PETITPREZ	Jean-Louis MARION
	Leila YOUSSEF	Marie RICART
RENNEMOULIN	Benjamin DEVELAY	Laurent CLAVEL
ROSAY	Frédéric FERRY	Christophe PERREL
ST ARNOULT-EN-YVELINES	Michel JOLLY	Thierry FARROUX
ST GERMAIN-DE-LA-GRANGE	Farès LOUIS	Jacques DELEPOULLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	Christine GOTTI	Nicolas LEGUAY
	Elisabeth GUYARD	Ilham NASRI
	Serge MIRABELLI	Maurice SOLIGNAC
SAINT ILLIERS LA VILLE	Sylvain DANIEL	Philippe SALGADO
SAINT ILLIERS LE BOIS	Joel CHATELAIN	Jean-Louis QUESNEL
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	Gérard PARFAIT	Christelle BARDEILLE
SAINT-REMY-L'HONORE	Patrick RATEL	Gérard BUISSON
SARTROUVILLE	M'barek BOUCHLLIGA	Arlette LEBERT
	Benoit BOUHEBEN-DEMAY	Marie-Astrid de MARIN de MONTMARIN
	Hassan DRIF	Benoit NOJAC
	Nadia EL LETAIEF	Dolorès PINTO RODRIGUES
	Alice HAJEM	Brigitte THOUVENIN
SAULX-MARCHAIS	Maryline GAMBLIN	Jacques CHAUMETTE
SEPTEUIL	Nicolas MORICE	Valérie TETART SALMON
THIVERVAL-GRIGNON	Daniel BOSSE	Sandrine JOURNÉ
THOIRY	Anne N'DIAYE	Bruno JESUS
TOUSSUS-LE-NOBLE	François-Xavier MOREAU	Muriel COSTERMANS
VICQ	Heraldo VILLEGAS	Yann ROBERT
VILLIERS-LE-MAHIEU	Robert RIVOIRE	Patrick BOURDEAUX
VILLIERS-ST-FREDERIC	Xavier MURAT	Vincent PATRONE

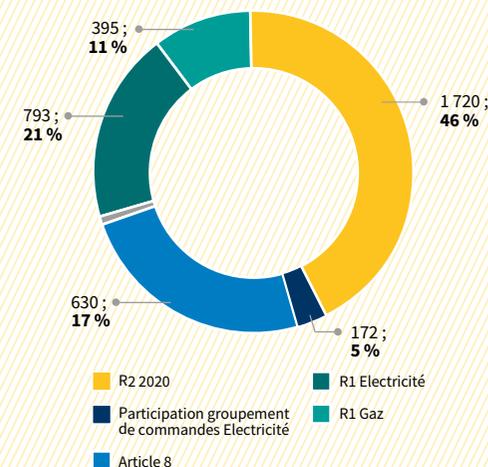
EPCI au 31/12/2021	ÉLECTRICITÉ	
	DÉLÉGUÉS TITULAIRES	DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS
RAMBOUILLET TERRITOIRES	Jean-Louis FLORES George PASSET Catherine TESSIER	Philippe DEFFRENNE Olivier PARIZOT Marc TROUILLET
SIRE	Cédric AOUN	Jean-Pierre LAIGNEAU
SQY	Françoise BEAULIEU Laurent BLANCQUART Bertrand COQUARD Henri-Pierre LERSTEAU François LIET Christine RENAUT Eva ROUSSEL	Didier FISCHER Igor GAZEYEFF Adeline GUILLEUX Darivath MEY Marc MONTARDIER Frédéric PELEGRIN Sophie STUCKI
COMMUNAUTE URBAINE GPS&O	Fabien AUFRECHTER Éric BOISTEAU Gaël CALLONEC Michel CARRIERE Sandrine DOS SANTOS Aliou GASSAMA Stéphane JEANNE Joël MARIAGE Didier MARTINEZ Bernard MOISAN Georges MONNIER Yann PERRON Jean-Luc SANTINI Dominique TURPIN Lionel WASTL	Maurice BOUDET Jean-Christophe CHARBIT Christophe DELRIEU Franck FONTAINE Edwige HERVIEUX Sébastien LAVANCIER Gille LECOLE Mickaël LITTIERE François LONGEAULT Jean-Marie MOREAU Bernard MOSCODIER Gérard OURS-PRISBIL Hervé RIOU Jacques TANGUY Fabrice ZUCCARELLI
SIERTECC	Cédric AOUN Rachid BOUHOUC Marc DENIS Jean-Pierre HARDY Maxime LOUBAR Youssef MENIAR-AUBRY Guillaume MERLET Jean-Marie MOREAU Gaëlle PELETAN Charles PRELOT Daniel VIZIERES	Eddie AIT René CHOTEAU Gérald DALLEMAGNE Christophe DELRIEU Sébastien DRUART Olivier FOURCHES Karine KAUFFMAN Éric LOBRY François LONGEAULT Isabelle MADEC Daniel WOTIN

LA SITUATION FINANCIÈRE FIN 2021

LES RECETTES 2021



Détails des produits des services : 3 710 k€



Principales recettes de fonctionnement :

Les redevances de concession (R1/R2) :

En qualité de propriétaire des réseaux de distribution publique d'énergie, le SEY bénéficie des redevances de fonctionnement et d'investissement pour la concession Électricité et de la redevance de fonctionnement pour la concession Gaz.

La participation des collectivités adhérentes :

Le SEY réalise des prestations pour le compte de ses adhérents (Groupements de commande d'achat d'énergie et de bornes de recharge). En contrepartie, le syndicat sollicite une participation des adhérents.

La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) :

Le SEY perçoit la part communale de la taxe sur l'électricité, payée par les usagers sur leur consommation, en lieu et place des communes de moins de 2 000 habitants et de la commune de Bonnelles depuis 2021.

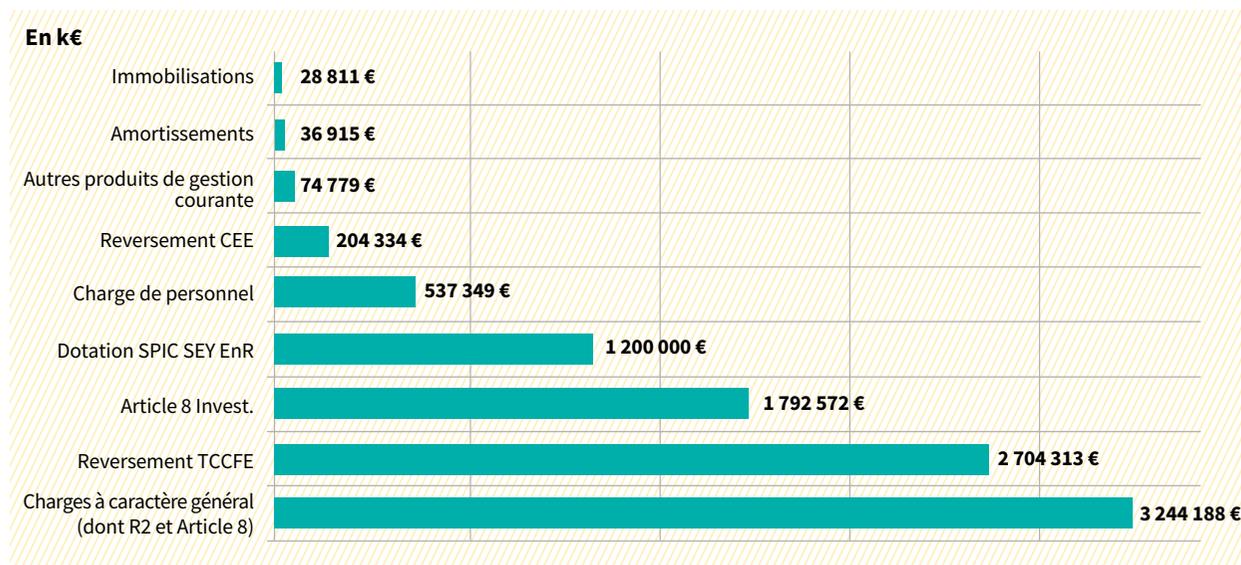
Principales recettes d'investissement :

Les dotations aux amortissements : Chaque année, elles permettent de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations au fil du temps et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement.

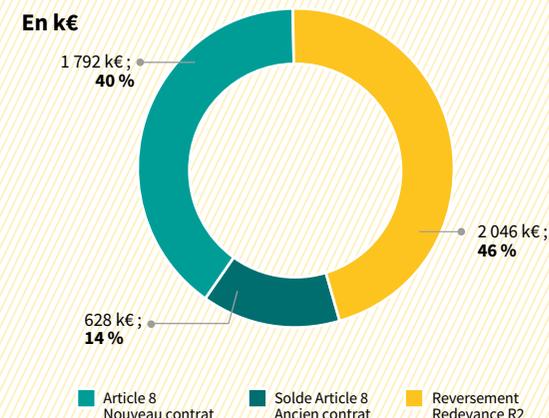
Le FCTVA : Reposant sur un système déclaratif des dépenses réelles d'investissement grevées de TVA et inscrites au Compte Administratif N-2, l'attribution de cette dotation est versée par le Fonds de compensation pour la TVA.



LES DÉPENSES 2021



Détail R2 / Article 8



Principales dépenses de fonctionnement :

Des charges à caractère général :

Elles regroupent les charges de structure (achat d'énergie, entretien et maintenance, prestations de service...).

Des charges de personnel : Elles intègrent la masse salariale soit la rémunération brute des agents ainsi que les charges sociales et patronales. Sa part est de 8 % des dépenses de fonctionnement en 2021.

De l'atténuation des produits :

Il s'agit des montants de TCCFE et de redevances perçus par le syndicat et reversés aux collectivités adhérentes. Son montant est en progression en raison notamment de l'application du nouveau cahier des charges de la concession Électricité.

Principales dépenses d'investissement :

Les immobilisations, c'est-à-dire toutes les acquisitions utilisées par les agents, sont classées en deux catégories :

Les immobilisations corporelles :

Elles concernent le matériel informatique, les véhicules de services, matériel de bureau, mobilier...

Les immobilisations incorporelles :

Elles regroupent l'acquisition de licences informatiques.

BILAN ADMINISTRATIF ET FINANCIER

	2019	2020	2021
Mandats de dépenses	1229	1162	1257
Titres de recettes	739	962	570
TOTAL	1968	2124	1827
Variation 2019/2021		-7,16 %	

Les mandats de dépenses et les titres de recettes correspondent aux ordres de paiement ou d'encaissement émis par les services du SEY.

La baisse du nombre de titres en 2021 s'explique par un regroupement des titres de TCCFE par fournisseur au lieu d'un titre par commune pour certains.

NOUVEAUTÉS 2021

- Mise en place de la signature électronique
- Phase de test d'octobre à décembre pour la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) au 01/01/2021.



Les documents budgétaires sont consultables sur notre site Internet :

<https://www.sey78.fr/presentation-du-sey/budget-et-moyens-financiers-du-sey>

LES RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE À VOTRE SERVICE



Aurélien Moreau
Contrôle de concession
Électricité, MDE et ENR
Technicien principal



Vinciane Authelet Champol
Juridique et Partenariat
Attaché



Denis Karm
Directeur du SEY
Ingénieur en chef hors classe



Michèle Gavois-Mage
Programmes de travaux,
redevances et CEE
Adjoint administratif
principal



Paulo Dos Ramos
Travaux et bornes de recharge
Technicien principal



Delphine Clairet
Finances,
Ressources Humaines
et Gestion administrative
Attaché



Nadège Naëron
Administration
et comptabilité
Adjoint administratif
principal





I ACTION SOCIALE

Le SEY soutient la protection sociale de ses agents en proposant un contrat de groupe de mutuelle santé et de prévoyance, et en apportant une participation financière. Le syndicat adhère au CNAS au bénéfice de tous ses agents.

I RÉPARTITION DU PERSONNEL

8 agents dont 5 titulaires et 3 contractuels

4 Femmes



4 Hommes

537 349 € Charges de personnel

I DÉPART DE STÉPHANIE MARETTE ET ARRIVÉE DE MICHÈLE GAVOIS-MAGE :

Après 12 années de service au sein du SEY sur le poste de Gestionnaire des programmes de travaux et redevances, Madame Stéphanie MARETTE a sollicité un détachement auprès du ministère des Armées. Nous lui adressons tous nos remerciements pour son expertise, son dévouement et ses qualités humaines, et lui souhaitons une bonne continuation dans sa nouvelle vie professionnelle. Elle a été remplacée depuis mars 2022 par Madame Michèle GAVOIS-MAGE, agent titulaire de la section Territoriale de Voirie Sud de la Ville de Paris, en détachement. Nous souhaitons la bienvenue à Michèle dans notre équipe.

I COMMUNICATION



La création de l'espace adhérents sur le site web du SEY :

Le SEY a créé un espace dédié à ses adhérents sur son site internet. www.sey78.fr.

Vous pouvez y consulter les documents individuels de votre collectivité en quelques clics. N'hésitez pas à demander vos identifiants à l'adresse mail suivante : accueil@sey78.fr

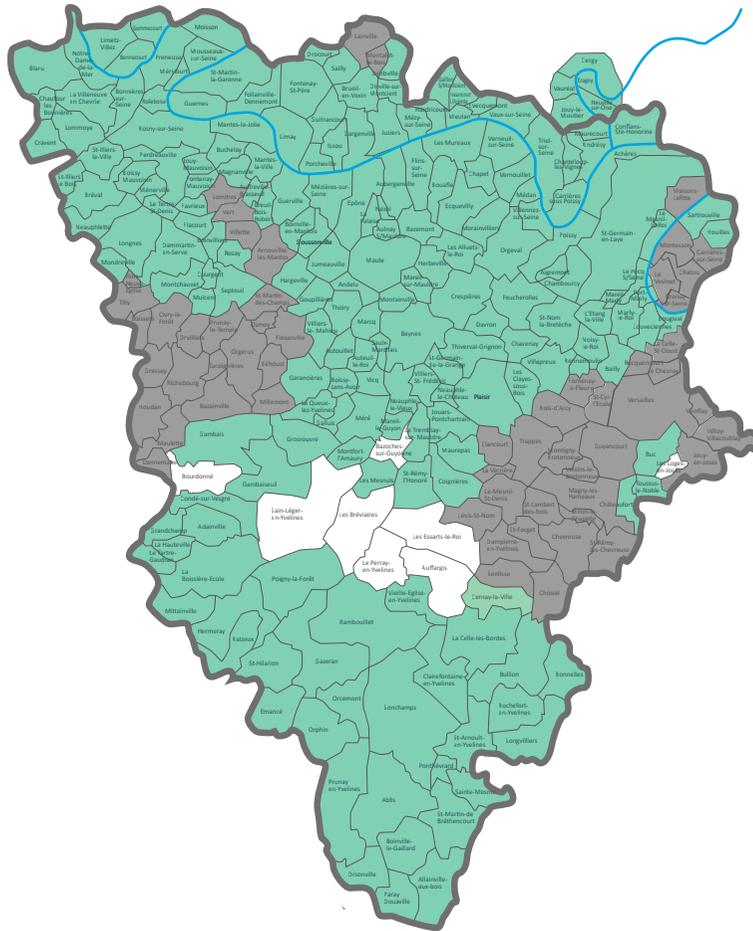
Publication :

Un encart publicitaire du SEY a été publié dans le magazine de l'union départementale des sapeurs-pompiers des Yvelines.



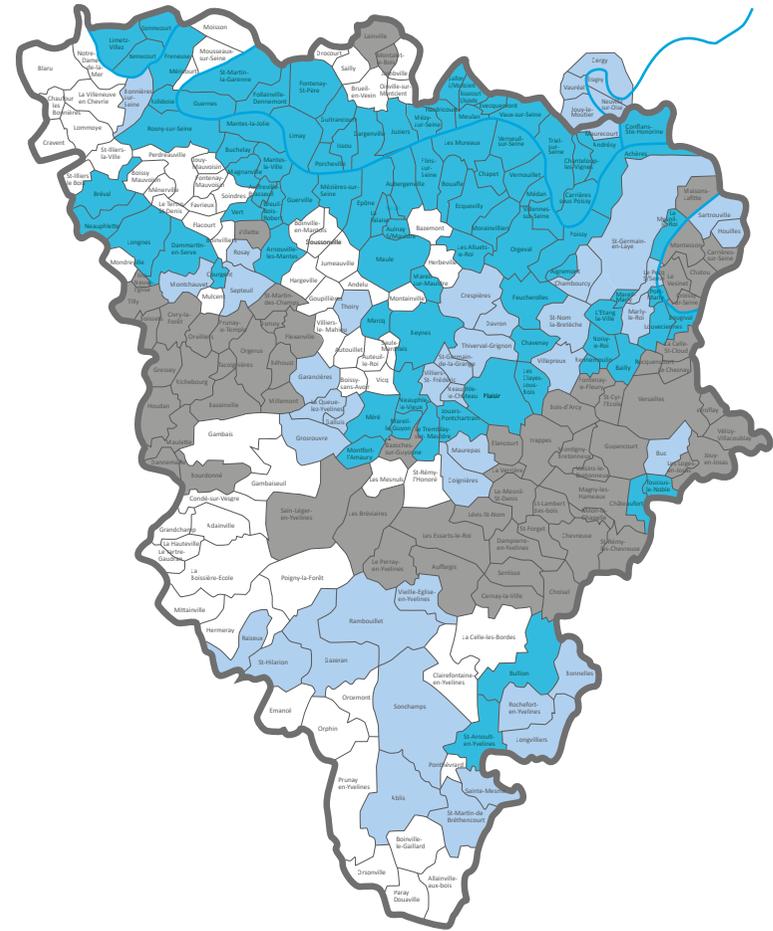
CARTE DES COLLECTIVITÉS DU SEY

COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ



- Syndicat d'Énergie des Yvelines
- Communes non adhérentes à un syndicat
- Autres autorités concédantes

COMPÉTENCE GAZ



Communes desservies en gaz, appartenant au SEY :

- Adhérentes pour la compétence gaz
- Non adhérentes pour la compétence gaz

- Communes adhérentes à d'autres autorités concédantes ou indépendantes
- Communes non desservies en gaz



L'énergie maîtrisée au cœur des Yvelines !



sey|78

SYNDICAT D'ÉNERGIE
DES YVELINES

Espace « La Bonde » 6, rue des Artisans | 78760 JOUARS-PONTCHARTRAIN
01 30 68 64 10 | accueil@sey78.fr | www.sey78.fr